

Modification et extension de la déchèterie et du centre de transfert

Commune de Saverdun (09)



PJ n°18 ÉTAT ACTUEL DU SITE ET INCIDENCES POTENTIELLES

Référence : 2019-000418

Date : Janvier 2021

www.ectare.fr



SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
1. SITUATION GÉOGRAPHIQUE	8
1.1. Localisation.....	8
1.2. Accès.....	9
2. SITUATION ADMINISTRATIVE DU SITE.....	12
2.1. Situation cadastrale détaillée	12
2.2. Situation par rapport au Schéma de Cohérence Territoriale.....	13
2.3. Situation par rapport au Plan Local d'Urbanisme	14
2.4. Contraintes et servitudes affectant le projet	15
2.5. Existence d'autorisation antérieure sur le site	17
3. CONTEXTE PAYSAGER ET ENVIRONNEMENT HUMAIN.....	18
3.1. Contexte paysager.....	18
3.1.1. Organisation paysagère de l'espace.....	18
3.1.2. Contexte paysager local et perceptions	20
3.2. Voisinage, équipements et activités locales	23
3.2.1. Population.....	23
3.2.2. Contexte économique.....	23
3.2.3. Voisinage.....	24
3.2.4. Santé, sécurité, salubrité publique	25
3.2.5. Voiries et infrastructures de transport	27
3.3. Bien matériels et patrimoine.....	28
3.3.1. Monuments classés et inscrits, sites et monuments remarquables.....	28
3.3.2. Paysages pittoresques, itinéraires de randonnée.....	29
3.3.3. Vestiges archéologiques	29
3.3.4. Autre élément du patrimoine	29
4. AIR ET ODEURS – NIVEAUX SONORES ET VIBRATIONS – AMBIANCE LUMINEUSE	31
4.1. Air, odeurs, envols et poussières	31
4.1.1. Air et odeurs.....	31
4.1.2. Envols et poussières	32
4.2. Niveaux sonores	32
4.3. Vibrations.....	33
4.4. Ambiance lumineuse.....	33
5. CONTEXTE CLIMATOLOGIQUE.....	34
5.1. Contexte local	34
5.2. Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie.....	35
5.2.1. Définition.....	35
5.2.2. Impacts et mesures	35



6. CONTEXTE GÉOLOGIQUE ET GÉOMORPHOLOGIQUE	36
6.1. Topographie	36
6.2. Contexte régional	36
6.3. Contexte local.....	37
6.4. Érosion, stabilité, sismicité.....	38
6.4.1. <i>Le Plan de Prévention des Risques</i>	38
6.4.2. <i>Inventaire des risques naturels connus</i>	38
7. EAUX	40
7.1. Eaux souterraines.....	40
7.1.1. <i>Caractéristiques générales</i>	40
7.1.2. <i>Qualité et objectifs de qualité des eaux souterraines</i>	41
7.1.3. <i>Utilisation des eaux souterraines</i>	43
7.2. Eaux superficielles.....	44
7.2.1. <i>Le réseau hydrographique local</i>	44
7.2.2. <i>Présentation du cours d'eau dans le secteur d'étude</i>	45
7.2.3. <i>Qualité et objectifs de qualité des eaux superficielles</i>	46
7.2.4. <i>Utilisation des eaux superficielles</i>	51
7.2.5. <i>Inondations</i>	52
8. FAUNE, FLORE ET MILIEUX NATURELS	55
8.1. Territoires à enjeux environnementaux.....	55
8.1.1. <i>Les zonages de protection et le réseau Natura 2000</i>	55
8.1.2. <i>Incidence du projet sur le site Natura 2000</i>	61
8.1.3. <i>Les zonages d'inventaire</i>	65
8.2. Les différents milieux et habitats présents	70
8.2.1. <i>Zone de la déchèterie</i>	70
8.2.2. <i>Zone de la future plateforme</i>	73
8.2.3. <i>Les milieux présents en bordure des terrains de la zone d'étude</i>	74
8.2.4. <i>Flore remarquable</i>	76
8.3. La faune	78
8.4. Fonctionnement écologique du site et trame verte et bleue	80
8.4.1. <i>Définition de la trame verte et bleue au sens Grenelle</i>	80
8.4.2. <i>Principes de fonctionnement – réseau écologique</i>	80
8.4.3. <i>Le contexte</i>	81
8.4.4. <i>Les continuités et les fonctionnalités écologiques de la zone d'étude</i>	81
8.5. Évaluation de la sensibilité écologique du site	84
8.5.1. <i>Bioévaluation de la zone d'étude</i>	84
8.5.2. <i>Synthèse des sensibilités</i>	85
9. CONCLUSIONS : LES SENSIBILITÉS DE L'ENVIRONNEMENT ET LES INCIDENCES DU PROJET	86



LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 : LOCALISATION DU SITE (SOURCE : GÉOPORTAIL)	8
FIGURE 2 : COMMUNES QUI BÉNÉFICIERONT DE L'INSTALLATION (SCAN25 IGN - HORS ÉCHELLE)	11
FIGURE 3 : LOCALISATION CADASTRALE DU SITE (SOURCE : DGFIP-CADASTRE – HORS ÉCHELLE)	12
FIGURE 4 : EXTRAIT DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE SAVERDUN (SOURCE : COMMUNE DE SAVERDUN – HORS ÉCHELLE)	14
FIGURE 5 : ORGANISATION PAYSAGÈRE DE L'ESPACE (SOURCE : GOOGLE EARTH)	19
FIGURE 6 : EXTRAIT TOPOGRAPHIQUE DU SECTEUR (SOURCE : TOPOGRAPHIC-MAP.COM – HORS ÉCHELLE)	36
FIGURE 7 : EXTRAIT DE LA CARTE GÉOLOGIQUE DE SAVERDUN (SOURCE : INFOTERRE.BRGM.FR – HORS ÉCHELLE)	37
FIGURE 8 : RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE LOCAL (SOURCE : GÉOPORTAIL – HORS ÉCHELLE).....	46
FIGURE 9 : GESTION ACTUELLE DES EAUX SUR LE SITE (SOURCE : CC PORTES ARIÈGE PYRÉNÉES - HORS ÉCHELLE)	50
FIGURE 10 : LOCALISATION DES CAPTAGES AEP (SOURCE : PICTO-OCCITANIE.FR – HORS ÉCHELLE).....	51
FIGURE 11 : EXTRAIT DU PPR DANS LE SECTEUR DU SITE (SOURCE : PPR DE SAVERDUN – HORS ÉCHELLE)	52
FIGURE 12 : ZONAGES NATURA 2000 ET AUTRES ZONAGES DE PROTECTION À PROXIMITÉ DU SITE ÉTUDIÉ	60
FIGURE 13 : ZONAGES D'INVENTAIRE À PROXIMITÉ DU SITE ÉTUDIÉ	69
FIGURE 14 : CARTOGRAPHIE DES HABITATS NATURELS	72
FIGURE 15 : CARTOGRAPHIE DES SENSIBILITÉS NATURELS	72
FIGURE 16 : CARTOGRAPHIE DES HABITATS NATURELS	73
FIGURE 17 : CARTOGRAPHIE DES SENSIBILITÉS DES HABITATS NATURELS	74
FIGURE 18 : VUE AÉRIENNE DE LA DÉCHÈTERIE ET SES ALENTOURS EN 2019 (SOURCE : GÉOPORTAIL – HORS ÉCHELLE)	76
FIGURE 19 : FONCTIONNALITÉ ÉCOLOGIQUE DU SECTEUR.....	83

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES DU SITE (SOURCE : GÉOPORTAIL).....	8
TABLEAU 2 : PARCELLES CONCERNÉES PAR LES ACTIVITÉS	12
TABLEAU 3 : POPULATION ET RÉSIDENCE À SAVERDUN (SOURCE : INSEE)	23
TABLEAU 4 : ÉTAT DE LA QUALITÉ DU CRIEU AU DROIT DE LA STATION DE MESURE (SOURCE : AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE).....	47
TABLEAU 5 : ÉTAT DE LA QUALITÉ DU CRIEU EN BORDURE DU SITE (SOURCE : CENTRE D'ANALYSES MÉDITERRANÉE PYRÉNÉES)	48
TABLEAU 6 : HISTORIQUE DES INONDATIONS DU CRIEU (SOURCE : PPR SAVERDUN)	54
TABLEAU 7 : HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE (SOURCE : EXTRAIT DU FSD, INPN)	57



TABLEAU 8 : ESPÈCES DE MAMMIFÈRES PRÉSENTES (SOURCE : EXTRAIT DU FSD, INPN)	57
TABLEAU 9 : ESPÈCES DE POISSONS PRÉSENTES (SOURCE : EXTRAIT DU FSD, INPN).....	58
TABLEAU 10 : ESPÈCES D'INVERTÉBRÉS PRÉSENTES	58
TABLEAU 11 : ESPÈCES PATRIMONIALES DU SITE NATURA 2000 POTENTIELLEMENT PRÉSENTES SUR LE SITE	64
TABLEAU 12 : IMPACTS SUR LES ESPÈCES POTENTIELLEMENT PRÉSENTES	65
TABLEAU 13 : ESPÈCES VÉGÉTALES PROTÉGÉES ET RÉGLEMENTÉES SUR LA COMMUNE DE SAVERDUN (SOURCE : INPN)	77



Le projet consiste en la régularisation administrative de la déchèterie existante et en la création d'une plate-forme d'accueil de déchets verts et inertes sur la commune de Saverdun.

La nouvelle plateforme sera implantée à proximité de la déchèterie existante en limite sud-est de la commune en bordure de la RD 820, sur des terrains à vocation agricole en surplomb de l'ancienne décharge communale.

La création de cette plateforme complémentaire permettra :

- de compléter l'offre de services de gestion des déchets proposée par la déchèterie de Saverdun ;
- de se substituer à la plateforme de déchets verts historique ; en effet lors d'une visite de contrôle, la DREAL s'est rendu compte que la plateforme de stockage et de broyage de déchets verts implantée à titre temporaire sur l'ancienne décharge de Saverdun ne bénéficiait d'aucun classement au titre des ICPE et nécessitait en conséquence une demande d'enregistrement qui n'est pas envisageable à l'emplacement actuel en zone rouge du PPRi.

Il s'agit de réaliser un dossier de demande d'enregistrement conformément aux dispositions des articles R.512-46-1 à R.512-46-18 du code de l'environnement pris pour application des articles L.512-7 à L.512-7-7 du même code.

Ce dossier sera soumis à la procédure d'information du public selon les conditions fixées aux articles R.512-46-11 à R.512-46-15 du code de l'environnement.

Compte tenu des caractéristiques du projet, les rubriques de la nomenclature des ICPE (Article R.511-9 du code de l'environnement) concernées sont les suivantes :

Désignation	Numéro	Capacités	Régime
Installations de collecte de déchets dangereux apportés par le producteur initial de ces déchets	2710-1-b	6.99 t	DC
Installations de collecte de déchets non dangereux apportés par le producteur initial de ces déchets	2710-2-a	2 616 m ³	E
Installation de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de réutilisation de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois,	2714	30 m ³	NC
Transit, regroupement, tri ou préparation en vue de réutilisation de déchets non dangereux non inertes	2716	60 m ³	NC
Installation de broyage de déchets végétaux non dangereux	2794-1	150t/j	E

E = enregistrement, DC : déclaration contrôlée, NC = non classé

La description de l'état actuel prend en compte la situation des terrains visés par la demande d'enregistrement et le milieu environnant dans un périmètre susceptible d'être concerné par le projet.

Le niveau d'approfondissement de chacun des thèmes étudiés tient donc compte de la richesse spécifique du milieu mais aussi des probabilités d'impacts détectées dès l'élaboration du projet technique.

De même, le périmètre d'étude retenu dépend de la thématique analysée ainsi que des enjeux déterminés. Les éléments cartographiques présentés en regard des textes précisent à chaque fois que nécessaire l'étendue des investigations.



1. SITUATION GÉOGRAPHIQUE

1.1. LOCALISATION

Le site est localisé sur le territoire communal de Saverdun, dans le département de l'Ariège. Sa superficie globale est de 12 881 m².

Le site est localisé à l'extrême nord du département de l'Ariège, à un peu moins de 3 km à l'est-sud-est du bourg de Saverdun (09700). Il se situe sur la basse plaine alluviale de l'Ariège, en rive droite de celle-ci et à proximité directe de la RD 820.

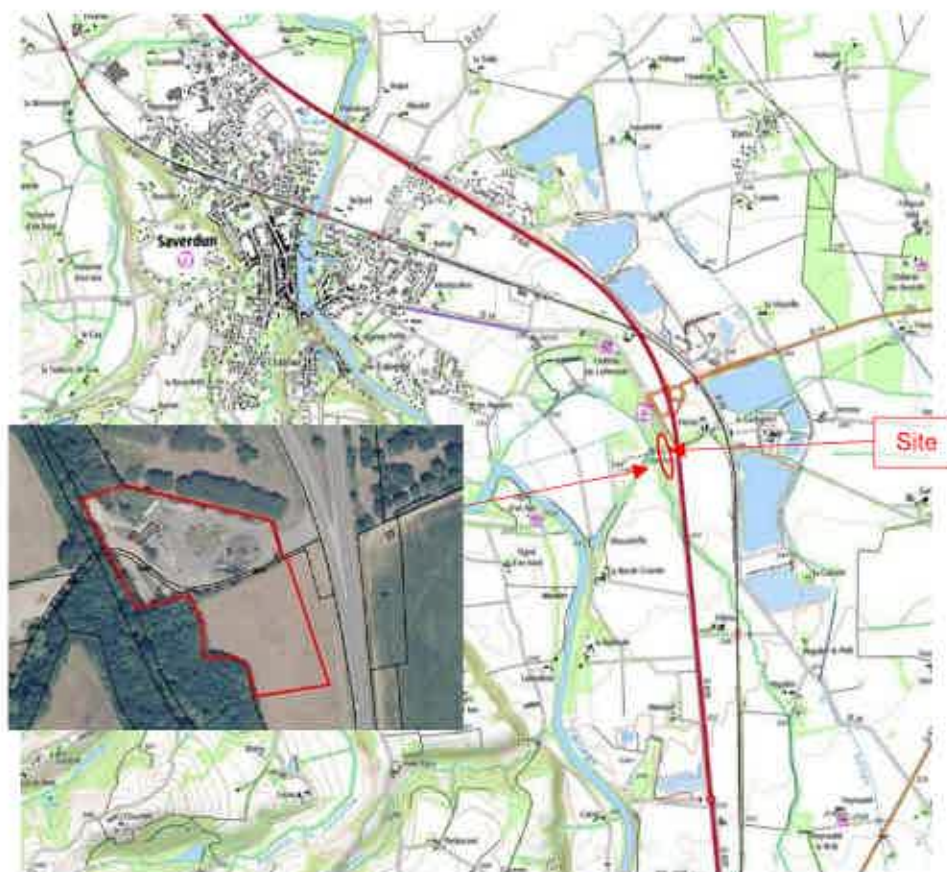


Figure 1 : Localisation du site (source : Géoportail)

Coordonnées géographiques du projet (système Lambert 93)

X = 586 615 m
Y = 6 237 098 m
Z = 247 m

Tableau 1 : Coordonnées géographiques du site (source : Géoportail)

Le site est localisé à proximité de grands axes routiers et de centres urbains (Saverdun et Mazères).



1.2. ACCÈS



L'accès au site s'effectue à partir de la RD 14 en toute sécurité. La RD 14 débouche sur la RD 820 quelques mètres après l'accès au site.

Seul un accès depuis le nord est possible pour rejoindre le projet.

Depuis la RD 820, dans l'axe sud→nord, une sortie permet de rejoindre la RD 14. En empruntant un tunnel sous la RD 820 dans la continuité de la sortie, le site est accessible 500 m plus loin au sud.

Depuis la R.D.820 dans l'axe nord→sud, une sortie permet de rejoindre la R.D.14 dans la direction opposée du projet. Un carrefour permet d'emprunter le chemin « Le Crieu » et rejoindre ainsi le projet par l'aire de repos de Périès.

L'accès au projet de plateforme complémentaire s'effectue par l'entrée de la déchèterie située juste à côté.



Vue sur l'accès depuis la déchèterie (à gauche) et depuis la R.D. 14 (à droite)



Vue sur la RD 14 au nord (à gauche) et sur l'accès à la R.D. 820 depuis la R.D. 14 (à droite)



Une fois le portail d'accès passé, différente signalétique (marquage au sol, panneaux) indiquent le sens de la circulation et la réglementation à suivre.



Entrée du site

Actuellement, aucun accès n'existe sur le site du projet. Il sera créé juste après le portail d'accès depuis le périmètre de la déchèterie, sur la gauche.



Vue actuelle depuis la déchèterie sur la zone d'accès future (à gauche) et depuis les terrains du projet (à droite).

Cette localisation à proximité immédiate de la voie structurante locale (RD 820) permet à l'équipement de parfaitement desservir le secteur de chalandise des installations qui concerne essentiellement les communes du nord du département :

- Brie,
- Canté,
- Justiniac,
- Labatut,
- Lissac,
- Mazères,
- Montaut,
- Saint-Quirc,
- Saverdun.

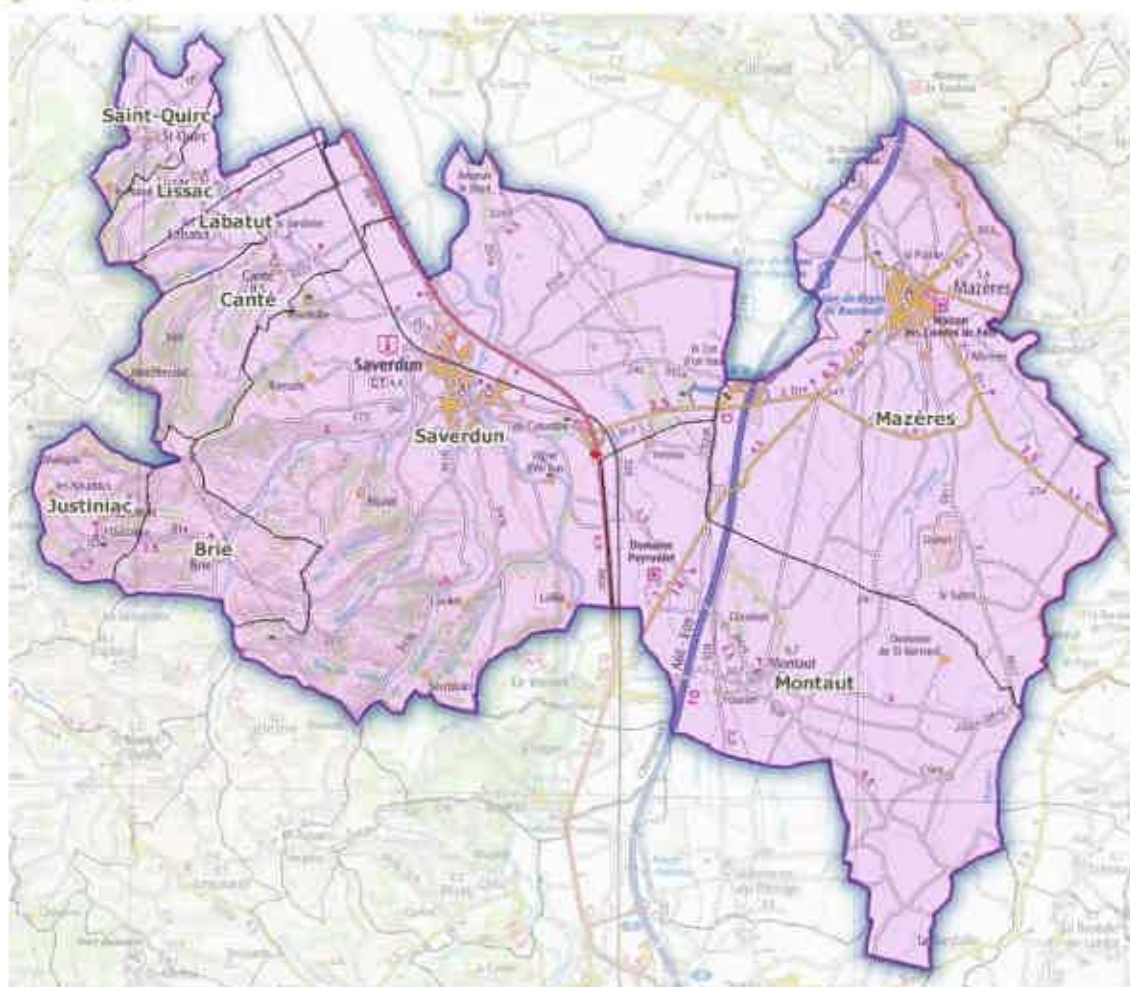


Figure 2 : Communes qui bénéficieront de l'installation (Scan25 IGN - hors échelle)

L'accès au projet de plateforme complémentaire devra être aménagé et s'effectuera depuis la déchèterie. Une nouvelle voie sera créée et la clôture sera ouverte. L'accès au projet sera sécurisé par deux barrières pour les entrées et sorties.

Cet aménagement n'est pas de nature à présenter une incidence : les infrastructures en place sont en bon état et offrent un accès facile depuis la voirie locale avec une vue dégagée. La poursuite de l'exploitation de la déchèterie n'est pas de nature à présenter une incidence sur cette thématique.



2. SITUATION ADMINISTRATIVE DU SITE

2.1. SITUATION CADASTRALE DÉTAILLÉE

Les parcelles concernées sont localisées sur la commune de Saverdun et sont les suivantes :

Section	N° de la parcelle	Adresse	Entière / en partie	Surface de la parcelle (m ²)	Superficie concernée (m ²)
AL	14	Le Crieu	En partie	32 579	458
AL	15	Le Crieu	En partie	9 536	5 697
E	2566	Le Crieu	Entière	180	198
E	2567	Le Crieu	En partie	12 939	1 083
E	3956 (ancienne 2568)	Le Crieu	Entière	178	178
E	3954 (ancienne 2569)	Le Crieu	En partie	11 820	5 267
Superficie totale (m ²)				67 232	12 881

Tableau 2 : Parcelles concernées par les activités



Figure 3 : Localisation cadastrale du site (source : DGFip-cadastre – hors échelle)

L'installation occupera une emprise globale de près de 13 000 m² contre 7 500 à l'heure actuelle. La maîtrise foncière étant acquise pour toutes les parcelles, aucune incidence n'est à retenir sur cette thématique.



2.2. SITUATION PAR RAPPORT AU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Vallée de l'Ariège a été approuvé le 10 mars 2015. Son périmètre comprend 97 communes ariégeoises (dont celle de Saverdun), soit 3 intercommunalités. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du SCoT de la Vallée de l'Ariège est articulé autour d'une série d'objectifs retranscrits sous forme de prescriptions dans le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).

Maintenir les dynamiques quand elles sont conformes à un équilibre entre environnement agri-naturel, emploi, offre d'équipements et de services est une des priorités du secteur de Mazères et Saverdun, défini comme pôle d'équilibre. Bien situé par rapport aux infrastructures routières et ferrées, ce pôle d'équilibre, sensible à la dynamique métropolitaine toulousaine, connaît un rythme de croissance démographique très soutenu. Il développe une offre de services de niveau intermédiaire en adéquation avec ses ambitions économiques et démographiques.

Concernant la politique de gestion des déchets, le SCoT Vallée de l'Ariège promeut une réduction de 7% des déchets à la source via les objectifs décrit dans le Programme Local de Prévention des déchets du SMECTOM du Plantaurel, mais il promeut aussi le tri, le recyclage et la valorisation des déchets pour optimiser les capacités de stockage et d'enfouissement de l'ISDND de Berbiac qui arriveront à échéance à l'horizon du SCoT. Il souhaite également la réhabilitation des anciennes décharges et des installations de stockage de déchets inertes non autorisées.



Catégories de déchets acceptés

Le SCoT soutient les efforts des territoires afin d'optimiser les techniques et performances du recyclage de tous les types de déchets et d'augmenter la part de valorisation des déchets tout en limitant les flux de matière.

Le site est localisé à 700 m d'un cœur de biodiversité, l'Ariège, et en bordure d'un pôle d'intérêt écologique, le Crieu (affluent de l'Ariège).



Le Crieu

Ce dernier longe la limite ouest du site et est également un Espace Boisé Classé au sein du Plan Local d'Urbanisme (voir le chapitre 2.3).

En favorisant la collecte et la valorisation des déchets verts et des déchets inertes, la future plateforme répond aux objectifs du SCoT Vallée de l'Ariège en termes de gestion des déchets et viendra compléter l'offre existante offerte par la déchèterie.

Le projet est compatible avec le SCoT Vallée de l'Ariège.



2.3. SITUATION PAR RAPPORT AU PLAN LOCAL D'URBANISME

La commune de Saverdun est dotée d'un plan local d'urbanisme (PLU) approuvé le 18 mai 2018 suite à sa révision. D'après le zonage actuel, la plate-forme est implantée dans la zone N, zone naturelle.



Figure 4 : Extrait du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saverdun
(source : commune de Saverdun – hors échelle)

En limite nord et ouest, sont définies deux Espaces Boisés Classés. Au sud, est inscrite une parcelle au Registre parcellaire Graphique de 2019. Au nord, la zone naturelle est classée « secteur NL » et correspond aux secteurs de loisirs en espaces naturels (tels que le mini-golf, le centre équestre, l'office de tourisme, zone de loisirs sur le plan d'eau...).

Dans la zone Naturelle N où se situe la déchèterie, « toutes les occupations et utilisations du sol à l'exception des ouvrages nécessaires aux services publics et aux constructions ou installations d'intérêt collectif ainsi que des ouvrages de protection contre les risques naturels » sont interdites.

Certaines occupations et utilisations du sol sont soumises à des conditions particulières, notamment les installations classées pour la protection de l'environnement. Elles « doivent être nécessaires à la vie de la zone. Elles ne doivent entraîner pour le voisinage, aucune incommodité et, en cas d'accident, ou de fonctionnement défectueux, aucune insalubrité ni sinistre susceptible de causer des dommages graves aux personnes et aux biens ».

En outre, leur extension et leur aménagement sont possibles sous réserves de ne pas augmenter les nuisances.



Espace Boisé Classé en bordure du Crieu



Espace Boisé Classé au nord du site

La déchèterie est nécessaire à la vie de la zone en permettant de lutter contre les dépôts sauvages. Le projet de plate-forme d'accueil de déchets verts et inertes est nécessaire à la vie de la zone en permettant de lutter contre les dépôts sauvages et en participant à l'effort de gestion des déchets.

L'installation est compatible avec le PLU de Saverdun.

2.4. CONTRAINTES ET SERVITUDES AFFECTANT LE PROJET

Contraintes et servitudes	Site concerné	Commentaires
Servitudes réseaux électriques	Oui	Une ligne haute tension provenant de l'ouest survole le Crieu et se termine en partie ouest dans l'enceinte de la déchèterie.
Servitude réseaux de télécommunications des postes de télécommunications	Oui	Un câble téléphonique traverse la R.D. 280 et la R.D.14 jusqu'à l'entrée du site, dans l'enceinte de la déchèterie.
Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques	Oui	Un réseau souterrain basse tension longe la limite nord-est du site. Une ligne haute tension est située au nord-ouest et va être déplacée.
Servitude relative aux canalisations de transport de gaz	Non	Aucune canalisation de gaz ne traverse le site ou ne passe à proximité des terrains.



Contraintes et servitudes	Site concerné	Commentaires
Servitudes hydrauliques	Oui	Le site se localise non loin du Crieu, affluent de l'Ariège et en limite de sa zone inondable. La partie sud-ouest du site actuel est concernée par cette contrainte détaillée dans le Plan de Prévention des Risques de Saverdun. Le périmètre de la nouvelle plateforme a été établi en fonction de cette contrainte. Le projet n'est donc pas affecté par le risque d'inondation par débordement du Crieu.
Captages AEP	Non	Le captage le plus proche est situé dans le bourg de Saverdun à environ 3,7 km à l'aval hydraulique de la zone étudiée et capte les eaux de l'Ariège. Ce captage, exploité par la S.M.D.E.A. a un périmètre rapproché, dont la limite est distante de 3,1 km du projet.
Voirie publique	Non	L'accès au site a été aménagé à partir de la R.D.14. L'accès est dégagé et sécurisé Une bande de protection de 20 m est appliquée entre le projet de nouvelle plateforme et la RD 820.
Servitudes aéronautiques	Non	Le site ne recoupe aucun périmètre de servitude aéronautiques.
Bois classé, bois soumis au régime forestier	Non	D'après le PLU, deux Espaces Boisés Classés sont situés aux abords du site, au nord sur l'aire de repos et à l'ouest le long du Crieu.
Demande de défrichement	Non	Aucune demande de défrichement n'est nécessaire pour l'exploitation du site.
Sites, monuments inscrits ou classés	Non	Localisé à environ 2,5 km au sud-sud-est du site, le domaine de Peyroutet-Vadier est inscrit en tant que monument historique pour son four à pain et les communs. Il n'y a aucune covisibilité.
Vestiges archéologiques	Non	Des opérations d'archéologie préventives pourront être menées en fonction des demandes de la DRAC.
Milieus naturels remarquables	Non	Le site est localisé en dehors de tout périmètre de protection ou d'inventaire. La zone Natura 2000 FR 7301822 « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste », l'APPB FR 3800253 « Tronçon du cours de l'Ariège », la ZNIEFF de type I 730010232 « Cours de l'Ariège » et la ZNIEFF de type II 730012132 « L'Ariège et ripisylves » sont situés à environ 700 m du site et englobent l'Ariège et sa ripisylve.

Un réseau téléphonique et un réseau électrique sont implantés sur les terrains de la déchèterie et servent à l'alimenter.

Aucune servitude ou contrainte ne concerne directement les terrains de la nouvelle plateforme.



2.5. EXISTENCE D'AUTORISATION ANTÉRIEURE SUR LE SITE

Les installations ont fait l'objet d'un récépissé de déclaration n°1016 délivré par les services de la préfecture de l'Ariège le 26 avril 1999.



3. CONTEXTE PAYSAGER ET ENVIRONNEMENT HUMAIN

3.1. CONTEXTE PAYSAGER

3.1.1. Organisation paysagère de l'espace

Le site est implanté dans la basse vallée de l'Ariège, sur la commune de Saverdun, à l'extérieur du bourg.

Le site est localisé le long de la R.D.14, dans son embranchement avec la R.D.820, au niveau de la basse plaine de la rive droite de l'Ariège. La vallée de l'Ariège forme une large unité paysagère côté est et présente des reliefs relativement marqués sur sa rive gauche, côté ouest. L'Ariège s'écoule à environ 700 m du site, à une vingtaine de mètres environ en contrebas du site, tandis que le Crieu, affluent de l'Ariège à une dizaine de mètres en contrebas, longe la bordure ouest du site et conflue avec l'Ariège environ 1,35 km en aval hydraulique.

Le paysage dans cette vallée alluviale est très ouvert, principalement à l'est de la R.D.820 (grands champs cultivés) et donne une relative impression de platitude et d'immensité. Au droit du site, la proximité du Crieu et de la zone de coteaux situés en rive gauche, modifient les perspectives et les angles de vision.

Les écrans visuels sont relativement nombreux : infrastructures routières et ferroviaires, groupes d'habitations et fermes, boisements fragmentaires et haies résiduelles.

Les éléments végétaux hauts sont limités aux boisements fragmentaires et à quelques haies de faible linéaire réparties sur l'ensemble du territoire. Toutefois, certains plus exogènes marquent ponctuellement le paysage, il s'agit des parcs qui côtoient les « fermes-châteaux » amplifiant leur présence visuelle, tout en les dissimulant partiellement. Les conifères sont ainsi particulièrement remarquables.

Les coteaux qui soulignent la rive gauche de l'Ariège constituent un milieu visuellement attractif et présentent un intérêt paysager indéniable, leur proximité relative et la ripisylve du Crieu limitent toutefois la perception visuelle.

Enfin, les Pyrénées offrent un arrière-plan remarquable sur une bonne partie de l'horizon de cette plaine. Néanmoins, ces montagnes sont diversement perceptibles en fonction des conditions météorologiques : les jours de grande chaleur, elles se présentent sous la forme d'une masse bleuâtre diffuse fermant le champ visuel sur le lointain. Par temps clair, elles sont nettement perceptibles et forment une véritable barrière visuelle.

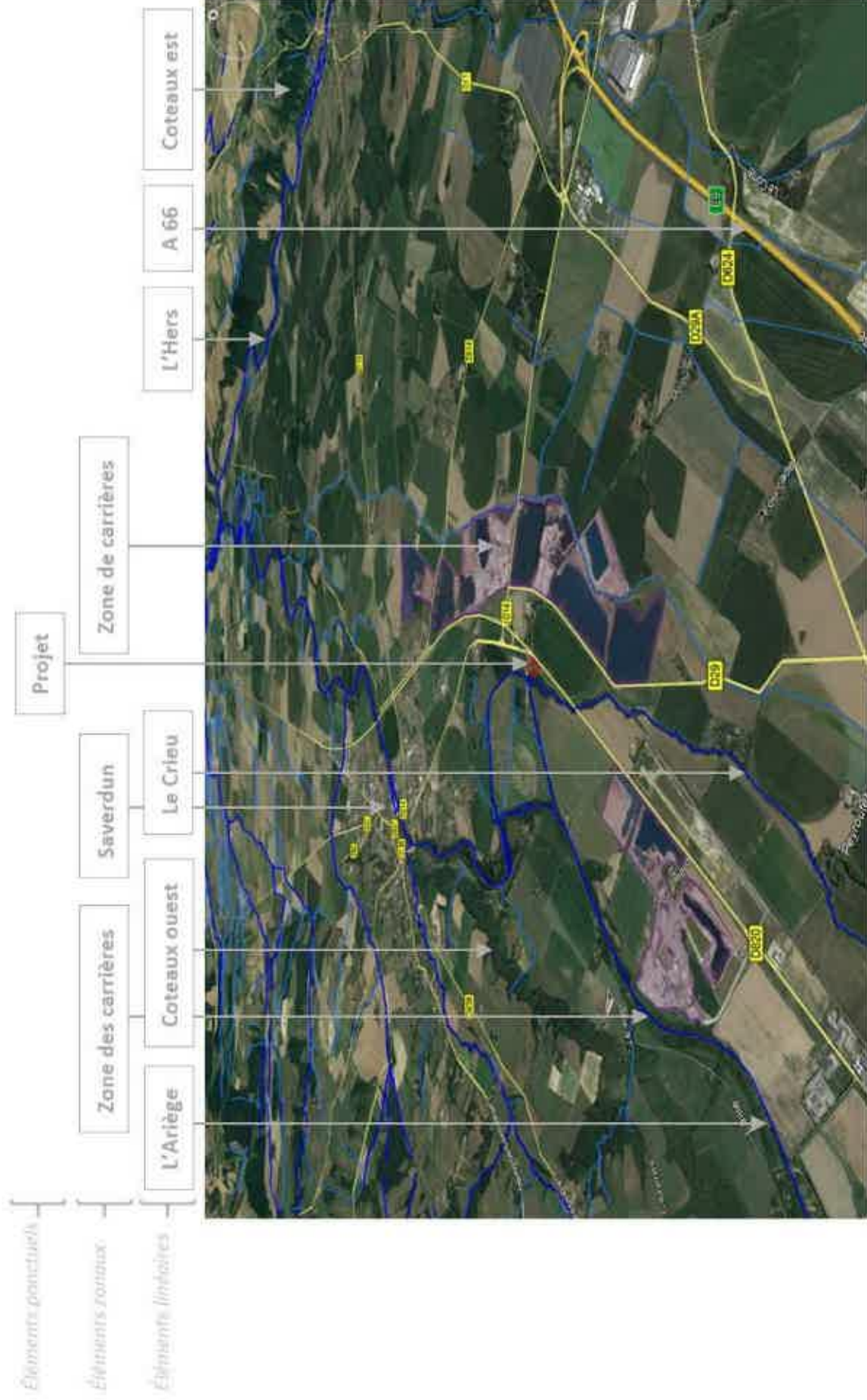


Figure 5 : Organisation paysagère de l'espace (source : Google Earth)



3.1.2. Contexte paysager local et perceptions

3.1.2.1. Organisation de l'espace

Du point de vue de la structure du paysage, il n'existe pas dans celui-ci de point central vers lequel convergent tous les regards et autour duquel l'espace s'est organisé.

L'organisation du paysage se fait à l'échelle morphologique et correspond au modelé de la plaine et aux côteaux qui la bordent. C'est à ce niveau que se définissent les points de vue, les axes de vision ou les perspectives et qu'est organisée la trame générale du paysage.

Cette échelle correspond notamment aux vues panoramiques que l'on peut avoir depuis les côteaux bordant la vallée de l'Ariège.

La deuxième échelle de lecture du paysage, plus réduite, correspond à l'habillage de la trame générale au sein de chaque unité paysagère.

Cette dernière est davantage liée à l'action de l'homme ; ce sont ainsi les nombreux réseaux de communication, les plantations, les haies, les habitations, les fermes et carrières qui structurent cette dimension du paysage, dimension qui est celle que l'on perçoit principalement en dehors des points de vue panoramiques ou lorsque les regards sont portés à faible distance.

3.1.2.2. Histoire et évolution du paysage de la plaine

Le paysage de ce secteur de la vallée de l'Ariège a connu une triple évolution au cours des trente dernières années.

L'évolution de l'agriculture a été un facteur important dans l'évolution de ce paysage ; le passage d'une agriculture traditionnelle à l'exploitation agricole moderne a eu pour conséquence la disparition du paysage bocager et la mise en valeur des zones de plaine par des moyens très industrialisés.

Ces espaces sont aujourd'hui ouverts et occupés par de grandes parcelles de cultures céréalières.

Parallèlement à cette dynamique d'intensification agricole, le besoin croissant en matériaux a entraîné le développement d'exploitations de granulats sur le niveau de la basse plaine où les ressources sont importantes.

Cette activité tend à transformer des parcelles agricoles ouvertes en gravières dont les merlons et stocks de granulats ferment localement le paysage et dont les plans d'eau, souvent encadrés de végétation, diversifient légèrement le paysage.

Enfin, l'autoroute A 66 s'est implantée et a profondément modifié le paysage ouvert de la plaine et réorganisé les déplacements et l'utilisation des axes de circulation.

Ces évolutions ont transformé de façon définitive une partie du paysage de cette commune qui perd partiellement son caractère rural au profit d'une ambiance plus industrielle (et secondairement urbaine).



Carrière à proximité du projet observée depuis la R.D.280

3.1.2.3. Ambiance et identité paysagère

La perception visuelle est fortement conditionnée par son enclavement entre la R.D.14 et les boisements rivulaires de la rive droite du Crieu, dans un contexte général de plaine où le regard n'est pas limité par la topographie. Les coteaux de la rive gauche de l'Ariège ferment le paysage sur le flanc ouest de la plaine. Les coteaux molassiques de la rive droite et la butte de Montaut se distinguent de façon très lointaine depuis le secteur du site.

Les formes principales sont, soit des plans horizontaux dans la plaine même de l'Ariège, soit des fronts représentés par les coteaux bordant la vallée ou des boisements situés en bordure de l'Ariège et de ses affluents. Ce sont donc les notions d'ouverture qui qualifient ce paysage qui, ce faisant, possède un caractère dualiste marqué : le secteur de plaine s'oppose à celui des dénivellations importantes des coteaux bordant la plaine.

3.1.2.4. Cône de vision

Les alignements d'arbres de l'aire de repos située au nord du site limitent le champ visuel sur le projet depuis le nord, tout comme les boisements rivulaires du Crieu. Ceux-ci font écran depuis le sud en recoupant la R.D.280 et depuis l'ouest en longeant la limite du site.

La zone la plus ouverte reste malgré-tout du côté de la R.D.14 et R.D.820 en vue proche depuis lesquelles quelques points des vues sont possibles.



Écran des alignements d'arbres de l'aire de repos depuis la R.D.14 au nord du projet



Vue depuis la R.D.280 au sud du projet



Vue depuis l'accès au projet sur le sud et la R.D.820, limitée par la ripisylve du Crieu



Vue depuis l'accès au projet sur le nord et la R.D.14 et l'échangeur de la R.D.820

La plate-forme s'inscrit dans un environnement marqué par la R.D.820, les activités agricoles intensives, les activités industrielles et par la proximité de l'Ariège et les coteaux de la rive gauche. Les éléments du secteur forment une unité paysagère qui ne présente pas de caractère d'originalité.

Le projet est implanté dans la plaine alluviale de l'Ariège et est essentiellement perçu depuis les axes principaux de communication que sont la R.D.14 et la R.D.820. Il est cependant peu visible depuis l'extérieur en raison de la présence de nombreux masques visuels ceinturant le site (principalement les boisements rivulaires). Même si l'avant du projet est visible sur ces abords (en vue rasante et frontale), la plate-forme n'est pas de nature à présenter une incidence sur le contexte paysager local. Sa visibilité depuis la route facilite son accès et permet d'éviter des dépôts sauvages à proximité.



3.2. VOISINAGE, ÉQUIPEMENTS ET ACTIVITÉS LOCALES

3.2.1. Population

3.2.1.1. Saverdun

La commune de Saverdun comptait 3 639 habitants en 1982, 3 568 en 1990, 3 589 en 1999, 4 000 en 2005 puis 4734 lors du dernier recensement en 2015, soit une assez forte augmentation de 18,35 % sur la dernière période (10 ans). Cette hausse fait suite à une forte baisse entre 1975 et 1982 (-1,23 %), une plus légère régression entre 1982 et 1990 (-0,25 %) et une quasi-stagnation jusqu'aux années 2000.

Cette commune laisse donc apparaître une augmentation de sa population qui peut s'expliquer par l'apparition de quelques lotissements depuis 1990, en liaison avec l'installation de citadins en zones rurales desservies par de grands axes routiers. La population réside tout autant dans le village qu'à l'extérieur, en lotissement, dans un parc de logements dont les principales caractéristiques en 2015 sont les suivantes :

Population en 2015	4 734
Nombre total de logements en 2015	2 282
Nombre de ménages	2 010
Résidences principales	88,6 %
Résidences secondaires	2,7 %
Logements vacants	8,7 %
Nombre de personnes par ménage	2,4

Tableau 3 : Population et résidence à Saverdun (source : INSEE)

3.2.1.2. Communauté de Communes Portes d'Ariège Pyrénées

La communauté de Communes des Portes d'Ariège Pyrénées est née en 2017 de la fusion des Communautés de Communes « du Pays de Pamiers » et « du Canton de Saverdun ». Elle représente plus du quart de la population du département Ariégeois.

Saverdun connaît un accroissement démographique marqué surtout depuis la dernière décennie.

Saverdun et les communes voisines concentrent une part importante de la population de l'Ariège nécessitant une structure d'accueil pour les déchets facilitant leur valorisation potentielle. Le projet répond parfaitement à cette demande et représente un impact très positif pour cette thématique.

3.2.2. Contexte économique

La commune de Saverdun présente les services et les commerces essentiels, ainsi qu'une zone d'activité.



L'activité économique communale est soutenue par de nombreux commerces (commerces d'alimentation, salons de coiffure, garagistes, restaurants, bars-tabac, bouchers...), services de proximité (médecins, dentistes, pharmaciens...), des artisans (électriciens, peintres en bâtiments, plombiers, entreprises de BTP...) et d'autres activités comme la valorisation des matériaux alluvionnaires.

En 2015, pour une population de 15 à 64 ans on comptait un total de 2 892 personnes actives, soit 75,1% d'actifs dont 63,9% d'actifs occupés et 11,2% de chômeurs. Le chômage est légèrement supérieur à la moyenne nationale et en nette augmentation depuis 2010 (7,8%).

En 2015, Saverdun compte 449 entreprises implantées sur son territoire, dont 219 entreprises de commerces et services (soit 48,8 %). Elle comptabilise 107 entreprises de 1 à 9 salariés (soit 23,8 %) et 23 entreprises de plus de 10 salariés (soit 5,1 %).

Le nombre de résidences principales passe de 1 473 en 1999, à 1 934 en 2005 puis à 2 022 en 2015 soit une augmentation de 37,3 % en 16 ans.

L'activité agricole a baissé de plus de la moitié en nombre d'emplois sur la période 2005/2010. Alors qu'elle occupait une place encore importante dans l'activité économique communale en 2005 (8,1 % des emplois de la commune), il ne reste que 50 emplois (contre 121 en 2005) pour 3,9%. La part de l'activité agricole est en baisse depuis environ 30 ans (117 exploitations en 1988, 77 en 2000 et 69 en 2010).

En 2015 pour un ensemble de 1 269 individus, les employés (34,3%), les professions intermédiaires (24,5%) et les ouvriers (18,3%) sont les catégories socioprofessionnelles les plus représentées sur la commune de Saverdun, contre 3,5% d'agriculteurs exploitants et 8,8% d'artisans commerçants et chefs d'entreprise. Les cadres et professions intellectuelles supérieures représentent 10,6% des emplois.

Les capacités d'accueil touristique sur la commune sont faibles, en effet, le site internet de la ville de Saverdun recense, 6 gîtes et 1 chambre d'hôtes. À proximité, un camping et un gîte sont situés respectivement à environ 2 kilomètres et à 700 m au sud du site sur la commune de Le Vernet.

Les activités proches (agriculture, exploitation de carrière du secteur) ne sont pas sensibles au projet.

3.2.3. Voisinage

3.2.3.1. Vocation des terrains du site ou du voisinage

Les terrains situés aux abords du site sont constitués au nord d'une aire de repos de la R.D.14, à l'est, l'embranchement de la R.D.14 sur la R.D.820, au sud d'un terrain en friche et à l'ouest, du Crieu et de sa ripisylve.

Aucune des caractéristiques des terrains riverains ne présente de sensibilité particulière vis-à-vis du projet.



3.2.3.2. Proximité du projet par rapport au voisinage et aux habitations

Les bâtiments et activités les plus proches sont les suivants :

Voisinage	Implantation la plus proche
Les gravières Denjean	À environ 100 m au sud-ouest
Ancienne décharge	À environ 50 m à l'ouest
Boutique du terroir de l'aire de repos	À environ 190 m au nord
Ferme au lieu-dit Périès et une habitation	À environ 200 m à l'est-nord -est
Les sablières COLAS	À environ 350 m à l'est
Une habitation	À environ 420 m au niveau du croisement de la R.D.29 et de la R.D.14

Aucun voisinage sensible ne se situe à proximité du site.

3.2.3.3. Activités de loisirs ou de tourisme

Les principaux pôles d'attraction touristique du secteur sont :

- les descentes de l'Ariège en canoë,
- les activités du lac de la Ginestière,
- la route des temples protestants,
- les sentiers de randonnée pédestres,
- la visite du centre-bourg de Saverdun.

La déchèterie et le quai de transfert sont existants. La poursuite de leur exploitation n'est pas de nature à présenter une incidence sur les activités touristiques du secteur.

Le projet ne présente pas de contrainte particulière vis-à-vis des activités présentes dans le secteur.

3.2.4. Santé, sécurité, salubrité publique

3.2.4.1. Eau potable

La commune de Saverdun est desservie en eau potable à partir de plusieurs réseaux et dans le secteur de la plaine de la basse vallée de l'Ariège par le syndicat mixte départemental de l'eau et de l'assainissement.

Aucun réseau ne recoupe les terrains du site. Le captage le plus proche est situé dans le bourg de Saverdun à environ 3,7 km à l'aval hydraulique de la zone étudiée et capte les eaux de l'Ariège. Des contrôles périodiques sont effectués dans le Crieu, affluent de l'Ariège pour contrôler la qualité de l'eau et aucune pollution n'a été constatée en aval de la déchèterie.



3.2.4.2. Systèmes d'assainissement, publics ou autonomes

Environ 70 % des habitants de la commune de Saverdun sont raccordés à un réseau collectif de collecte des eaux usées, géré par la commune, raccordé à une station d'épuration située sur la commune même.

En dehors de la zone raccordée à ce réseau, les habitations sont équipées de dispositifs d'assainissement autonome qui assurent l'épuration des eaux usées, avant leur rejet dans le milieu naturel. C'est le cas dans l'ensemble des maisons situées aux alentours du projet, ainsi que de la déchèterie.

Les activités du site ne présentent aucune contrainte pour l'assainissement autonome.

3.2.4.3. Systèmes de collecte de déchets

L'ensemble de la compétence est délégué au SMECTOM du Plantaurel sous forme d'adhésion pour les 24 communes du territoire de l'ex-Communauté de Communes du Pays de Pamiers.

La compétence collecte est également assurée sur 2 des 11 communes du territoire de l'ex-Communauté de Communes du Canton de Saverdun sous forme de prestation contractuelle, tout comme la compétence traitement qui est, elle, assurée sur les 11 communes.

La Communauté de Communes Portes d'Ariège Pyrénées assure la compétence collecte sur 9 des 11 communes de l'ex-communauté de Communes du Canton de Saverdun.

Les collectes sont organisées de la manière suivante :

Collecte OM	<ul style="list-style-type: none"> - 1 fois / semaine sur les campagnes du territoire - 2 fois / semaine sur les 2 villes principales Mazères et Saverdun - 3 fois / semaine sur les grands centre des 2 villes principales Mazères et Saverdun
Collecte tri sélectif	<ul style="list-style-type: none"> - 1 fois / quinzaine sur les campagnes du territoire - 1 fois / semaine sur les 3 villes principales Mazères, Saverdun et grand centre Montaut

Depuis le site, les déchets sont transportés vers des filières de valorisation par le biais du centre de tri de Varilhes et des plateformes de compostage et de broyage de déchets verts et de déchets de bois appartenant au SMECTOM du Plantaurel. Les déchets ménagers non valorisables et les refus (déchets dont il n'est plus possible d'extraire une part valorisable ou déchets issus d'une erreur de tri) sont envoyés vers l'ISDND de Berbiac à Manses.

La gestion des déchets sur le site restera comparable à celle constatée à l'heure actuelle et ne présente aucun inconvénient dans ce secteur communal.

Au contraire en offrant de nouveaux services, le projet facilitera une meilleure gestion des déchets verts et déchets inertes sur le territoire.



3.2.5. Voiries et infrastructures de transport

3.2.5.1. L'A 66

Les installations se situent à environ 3,1 km à l'ouest de l'échangeur de Saverdun-Mazères de l'autoroute A 66. Cette dernière présente un trafic approchant celui de la R.D.820, soit de plus de 10 000 véhicules/jour. Le recensement des trafics moyens journaliers annuels sur le réseau routier national en 2017 relève 11 700 véhicules légers dont 5,6% de poids lourds au niveau de Mazères et 24 368 véhicules légers dont 5,6% de poids lourds au droit de Pamiers, environ 10 km au sud du site.

Cet axe à grande circulation relie l'agglomération toulousaine à Foix. L'échangeur de Saverdun-Mazères est facilement accessible via la R.D.820 et la R.D.14.

3.2.5.2. La R.D.14

Le site est implanté à proximité directe de la R.D.14 à l'est-sud-est de Saverdun. Cet axe relie les bourgs de Saverdun et Mazères. Il est équipé de différentes structures (rond-point notamment) en liaison avec l'A 66 qu'il traverse au droit du lieu-dit Les Pignes.

Cette route est constituée d'une chaussée à deux fois une voie qui permet le croisement de deux camions sans difficulté particulière. Le trafic de cet axe est de 2 233 véhicules par jour (données CD09).



3.2.5.3. La R.D.820

Le trafic approximatif de cet axe est de près de 12 000 véhicules par jour dont plus de 600 poids lourds. Cet axe à grande circulation relie l'agglomération toulousaine à Foix. Il est parfaitement adapté aux camions susceptibles d'utiliser les services de la plateforme. Les utilisateurs peuvent s'insérer sur cette voie dès la sortie du site en allant en direction du sud.



3.2.5.4. Autres infrastructures de transport et réseaux

Les terrains de la future plateforme ne sont concernés par aucune canalisation et aucun réseau aérien. La déchèterie est concernée par divers réseaux internes à l'activité du site :

- un réseau AEP,
- un réseau des eaux pluviales ;
- un réseau des eaux usées ;
- un réseau téléphonique ;



- une ligne électrique.



Avaloir du réseau d'eau pluviale



Avaloir du réseau d'eaux souillées



Réseau téléphonique



Réseau électrique

Ces divers ouvrages sont concernés par les activités du site. Aucune contrainte particulière vis-à-vis de ces réseaux n'est cependant à relever.

La R.D.14 est empruntée par les camions et présente le gabarit adéquat pour recevoir les camions des usagers particuliers et professionnels.

Les autres voies susceptibles d'être empruntées comme la R.D.820 sont adaptées à la circulation des poids lourds et permettent de rejoindre aisément l'A 66.

Les réseaux aériens présents dans l'enceinte du site sont d'ores et déjà pris en compte dans l'exploitation de celui-ci. La ligne haute tension au nord-ouest va être déplacée.

3.3. BIEN MATÉRIELS ET PATRIMOINE

3.3.1. Monuments classés et inscrits, sites et monuments remarquables

Localisé à environ 2,5 km au sud-sud-est du site, le domaine de Peyroutet-Vadier est inscrit en tant que monument historique pour son four à pain et les communs. Le périmètre de protection de cette demeure reste cantonné sur la commune de Montaut, de l'autre côté de la RD 820.

Il n'y a aucun autre monument faisant l'objet d'une protection particulière sur la commune de Saverdun. Les monuments historiques les plus proches sont situés dans le centre-bourg de Mazères, à plus de 6 km à l'est-nord-est.



Le projet est éloigné des monuments historiques et des sites remarquables, il ne présente aucune covisibilité même avec les plus proches.

3.3.2. Paysages pittoresques, itinéraires de randonnée

Le projet s'intègre dans le paysage de la plaine de l'Ariège largement marqué par les activités d'extraction. Les activités de collecte de déchets se fondent dans leur environnement immédiat présentant un caractère industriel avec la présence des infrastructures des installations de traitement de granulats et les activités d'extraction. La zone ne constitue pas un paysage remarquable susceptible de présenter un intérêt régional ou pouvant faire l'objet d'une exploitation touristique particulière.

Ce secteur de plaine ne présente pas de sentier de randonnée dans la zone du projet, ceux-ci se cantonnent en rive gauche de l'Ariège. Seuls quelques promeneurs occasionnels peuvent éventuellement emprunter les quelques chemins vicinaux du secteur.

Le projet s'intègre dans le paysage de la plaine de l'Ariège largement marquée par des activités industrielles (activités d'extraction).

Aucun itinéraire de randonnée ne passe à proximité du projet. Une aire de repos est implantée au nord et les covisibilités sont très limitées. Le projet n'aura aucune incidence particulière pour les usagers de cette aire de repos.

3.3.3. Vestiges archéologiques

Des vestiges archéologiques ont été découverts près de Borde Grande et plus au sud encore vers la ferme de Saint Paul. Ces vestiges sont :

- préhistoriques vers Borde Grande (quelques outils datant du paléolithique (âge de la pierre –35 000 à –10 000) ont été découverts en surface),
- protohistoriques (une épée en cuivre datant de l'âge du bronze dans le secteur de Saint Paul et les traces d'un enclos vers Borde Grande).

Aucun risque ne peut être constitué par les activités du site. Les installations sont existantes. La poursuite de leur exploitation n'aura donc aucune incidence sur le patrimoine archéologique potentiellement présent.

Au niveau de la nouvelle plateforme, des fouilles préventives pourront avoir lieu si la DRAC l'estime nécessaire.

3.3.4. Autre élément du patrimoine

Un cimetière où reposent 153 personnes internées au Camp du Vernet entre 1939 et 1944, est situé à environ 2,6 km au sud de la plate-forme. Ce cimetière a fait l'objet d'un projet de réhabilitation visant à améliorer l'accès, le stationnement, mais aussi améliorer son aspect visuel, tant pour limiter les vues depuis celui-ci vers l'extérieur, que pour mieux le signaler. Il s'agissait d'y créer un espace de commémoration.



Des vestiges archéologiques ont été découverts sur et à proximité des terrains du cimetière du camp du Vernet. Avec les dispositions préalables prises dans le cadre de l'exploitation de la déchèterie, les activités ne présentent aucun autre risque vis-à-vis du patrimoine.



4. AIR ET ODEURS – NIVEAUX SONORES ET VIBRATIONS – AMBIANCE LUMINEUSE

L'activité des installations est potentiellement à l'origine d'un certain nombre d'inconvénients, qui doivent être identifiés afin d'en limiter les effets, en mettant en place des mesures adaptées :

- la circulation des véhicules et camions des usagers, le chargement et le déchargement des déchets est à l'origine d'émissions sonores, d'odeurs, d'envols de poussières et déchets, qui peuvent être perçus de façon sensible à proximité du site ;
- le stockage des déchets représente un risque de pollution locale pour les sols, ainsi que pour les eaux superficielles et/ou souterraines ;
- les risques routiers (sécurité, poussières, bruit...) sont liés à la circulation des camions, à l'insertion du trafic sur la voirie (R.D.14 et R.D.820) ;
- l'étendue du site peut présenter un impact visuel depuis certains points de vue. Il s'agira principalement de la vision depuis la R.D.14, son aire de repos et la R.D.820.

4.1. AIR, ODEURS, ENVOLS ET POUSSIÈRES

4.1.1. Air et odeurs

On ne relève pas dans cette zone de nuisance atmosphérique particulièrement visible (fumées) ou perceptible (odeurs persistantes).

Dans la plaine agricole, les sources d'émissions, susceptibles d'affecter de manière plus ou moins continue la qualité de l'air, sont essentiellement liées à la présence de la R.D.14 et la R.D.820 ainsi que de l'important trafic qui y transite (gaz d'échappement de 10 à 13 000 véhicules/jour). L'autoroute A 66, est également à l'origine de nuisances comparables (notamment à la suite du transfert d'une partie du trafic de la R.D.820), *a priori* non sensible au droit des terrains du site.

La circulation des véhicules liés aux travaux agricoles est aussi à l'origine de gaz d'échappement qui se dissipent très rapidement sans gêne pour le voisinage.

Enfin, les épandages d'effluents agricoles peuvent être à l'origine de nuisances olfactives temporaires.

Sur le site, les gaz d'échappement des véhicules et camions qui déposent leurs déchets et le temps de séjour faible des déchets dans les bennes et/ou box sont peu susceptibles de créer une nuisance olfactive perceptible à l'extérieur du site.

Compte tenu des niveaux d'exposition existant la poursuite des activités et la mise en place d'une nouvelle plateforme de stockage et de broyage des déchets verts et inertes ne présente aucun risque sanitaire. Par ailleurs le temps de séjour limité des déchets verts et l'éloignement des habitations limitent toute possibilités de perception d'odeurs par les riverains.



4.1.2. Envols et poussières

En période sèche, les travaux agricoles et la circulation des véhicules sur les chemins de terre peuvent être localement et sporadiquement à l'origine d'envols de poussières.

Sur le site, l'apport des déchets de construction et les résidus de déchets verts et bois peuvent être à l'origine d'une production de poussières lors du déchargement dans les bennes et du chargement lors du transfert. Lors de jours venteux, des déchets peuvent s'envoler d'autant plus lors du chargement et déchargement des bennes.

Les teneurs en poussières atmosphériques sont caractéristiques d'un milieu rural peu pollué pouvant être influencé par l'exploitation des carrières. Les principales mesures qui seront mises en œuvre pour limiter l'envol des poussières et des déchets sur le site sont les suivantes :

- une piste en enrobé ;
- un nettoyage et entretien régulier de la piste pour éviter l'accumulation de matériaux fins ;
- une limitation de la vitesse de circulation sur site afin de sécuriser les piétons qui limite également les phénomènes de turbulence derrière les véhicules ;
- la présence d'une clôture pour retenir les déchets dans l'enceinte du site et leur ramassage régulier ;
- la mise en place de filets anti-envol sur les camions emportant les déchets hors du site.

Grâce à ces mesures et également à l'éloignement des riverains, aucune incidence n'est à attendre au droit des habitations pour cette thématique.

4.2. NIVEAUX SONORES

Le secteur de Saverdun présente un contexte sonore caractéristique d'une zone de campagne régulièrement affectée par des sources sonores d'intensités variables, qui sont :

- le passage des véhicules sur les routes et chemins du secteur ;
- le fonctionnement des activités d'extraction et des travaux connexes ;
- les diverses activités au voisinage des habitations et des fermes du secteur ;
- les activités agricoles ;
- la présence d'oiseaux dans les boisements ;
- le vent dans les feuillages.

Comme pour les risques liés aux envols de poussière et déchets, des mesures seront mises en place dans le cadre de l'exploitation du site :

- conformité du matériel roulant aux prescriptions réglementaires, entretien et contrôle régulier ;
- conformité des déplacements avec le plan de circulation ;
- respect des tranches horaires et jours d'ouvertures.

Grâce à ces mesures et également à l'éloignement des riverains, aucune incidence n'est à attendre au droit des habitations pour cette thématique



4.3. VIBRATIONS

Le classement du secteur en zone de sismicité faible indique qu'il est peu probable que le secteur soit affecté par des vibrations.

En plus des éventuelles et très rares vibrations sismiques naturelles, le secteur d'étude peut aussi être localement affecté par des vibrations liées aux activités du secteur. Les vibrations liées à la circulation des poids lourds sur la R.D.14 et la R.D.820 ne sont pas ressenties, sauf en bordure même de l'axe routier.

Le site ne présente pas de sensibilité aux vibrations. Les légères vibrations émises par les activités de la déchèterie ou par le broyeur de déchets verts ne représentent pas de contrainte particulière et le projet ne sera pas un facteur de risque supplémentaire.

4.4. AMBIANCE LUMINEUSE

L'ambiance lumineuse du secteur est essentiellement marquée par l'éclairage des phares des véhicules circulant sur la voirie en soirée lors de la période hivernale et la nuit. Elle est aussi influencée par l'éclairage des installations et des engins des carrières alentour. Les activités de la déchèterie ne participent que très peu à ces émissions lumineuses car au vu des horaires d'ouverture au public mais aussi de ceux consacrés aux activités internes du site, les phares des véhicules sont peu allumés.

De plus, aucune gêne particulière n'a été signalée depuis que celui-ci fonctionne.

***Le projet sera ponctuellement soumis à l'influence de sources lumineuses artificielles provenant de la R.D.14 et de la R.D.820.
Les activités, y compris celles prévues sur le projet de plateforme ne sont pas de nature à présenter des incidences sur cette thématique.***



5. CONTEXTE CLIMATOLOGIQUE

5.1. CONTEXTE LOCAL

Les stations Météo-France les plus proches du site sont implantées à Saint-Ybars (15 km à l'ouest) et à Pamiers lycagri (10 km en amont). Les données météorologiques utilisées sont celles de la station de Pamiers sur la période de 1981 à 2010 car le contexte géomorphologique et paysager est similaire à celui de Saverdun (basse vallée de l'Ariège).

Le climat de la basse vallée de l'Ariège se rapproche du climat de la région toulousaine qui se caractérise par des écarts de température importants entre l'hiver et l'été, une pluviosité élevée et un enneigement prolongé.

Le climat de ce secteur de vallée résulte de l'influence de deux régimes principaux :

- le régime océanique, qui est dominant et qui se marque par les directions privilégiées des vents du nord-ouest, conditionnant un temps doux et humide ;
- le régime méditerranéen, plus contrasté, apportant les vents d'Autan du secteur sud-est (Autan noir, avec temps couvert, et Autan blanc, ensoleillé). Sous cette influence, certaines pluies prennent occasionnellement un caractère torrentiel.

Ces régimes dominants n'excluent cependant pas des influences continentales se traduisant par des températures extrêmes, en hiver comme en été (-21°C et + 41°C).

La synthèse de ces paramètres est donnée dans le tableau qui suit :

Vents dominants de 2 directions	est/sud-est -> ouest/nord-ouest, un peu moins fréquents ouest/nord-ouest -> est/sud-est, les plus fréquents et les plus violents
Températures (de 1985 à 2008)	Moyenne annuelle : 13,0°C Moyenne des minimales : 8,1°C Moyenne du mois le plus froid : 1,4°C en janvier Moyenne des maximales : 17,9°C Moyenne du mois le plus chaud : 27,4°C en août Des valeurs extrêmes de -21°C le 16 janvier 1985 et +41,0°C le 13 août 2003 ont été enregistrées Nombre de jours avec chaleur > 25° : 79,6 jours, de mars à octobre Nombre de jours avec fortes chaleurs > 30° : 28,5 jours, de mai à octobre
Pluies	Hauteur moyenne annuelle de précipitation : 785,8 mm Nombre de jours de pluie > à 1 mm : 107,6 jours/an Maximum quotidien : 110 mm en septembre 1993 Périodes de minimum pluviométrique : février, juillet août Périodes de maximum pluviométrique : septembre à janvier et mars à juin

Ainsi, des nuisances potentielles comme les poussières, le bruit et les odeurs sont plus fréquemment propagées par les vents dominants vers l'est et le sud-est d'une part, et dans une moindre mesure, vers le nord-ouest et l'ouest.

L'évaporation, forte en été, peut être très sensible durant les années sèches.



5.2. LE SCHÉMA RÉGIONAL DU CLIMAT, DE L'AIR ET DE L'ÉNERGIE

5.2.1. Définition

La Région en partenariat avec l'État a élaboré un Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE) afin de mener une action cohérente dans le domaine du climat, de l'air et de l'énergie sur tout le territoire. Les élus régionaux de Midi-Pyrénées, réunis en Assemblée plénière le 28 juin 2012, ont adopté le Schéma Régional Climat Air Anergie. Le Préfet de région l'a arrêté le 29 juin 2012.

Le SRCAE doit permettre notamment de décliner les engagements nationaux et internationaux à l'horizon 2020, en tenant compte des spécificités et enjeux locaux.

Ce schéma fixe 5 objectifs stratégiques à l'horizon 2020, concernant :

- réduire les consommations énergétiques (sobriété et efficacité énergétiques) ;
- réduire les émissions de gaz à effet de serre ;
- développer la production d'énergies renouvelables ;
- adapter les territoires et les activités socio-économiques face aux changements climatiques ;
- prévenir et réduire la pollution atmosphérique.

Ainsi, sont notamment visées une réduction de 15% des consommations énergétiques dans le secteur du bâtiment, de 10% dans les transports, ainsi qu'une augmentation de 50% de la production d'énergies renouvelables. Ces objectifs sont déclinés en 48 orientations thématiques.

5.2.2. Impacts et mesures

L'activité du site ne permettra pas d'éviter l'utilisation de camions pour le transfert des déchets. Toutefois, les impacts du projet vis-à-vis du climat et de sa vulnérabilité au changement climatique sont malgré-tout très faibles et ne nécessitent pas la mise en place de mesure particulière, ce d'autant qu'une optimisation des transports est recherchée lors des départs des produits pour une mise en filière.

La vitesse est limitée pour les utilisateurs à l'intérieur du site à 5 km/h. Les camions qui transfèrent les déchets hors site sont régulièrement entretenus de manière à optimiser leur fonctionnement et à limiter la consommation d'hydrocarbures.

Les activités du projet ne sont pas de nature à mettre en cause les objectifs de ce document.



6. CONTEXTE GÉOLOGIQUE ET GÉOMORPHOLOGIQUE

Sources : carte géologique au 1 / 50 000 et notice géologique de Saverdun

6.1. TOPOGRAPHIE

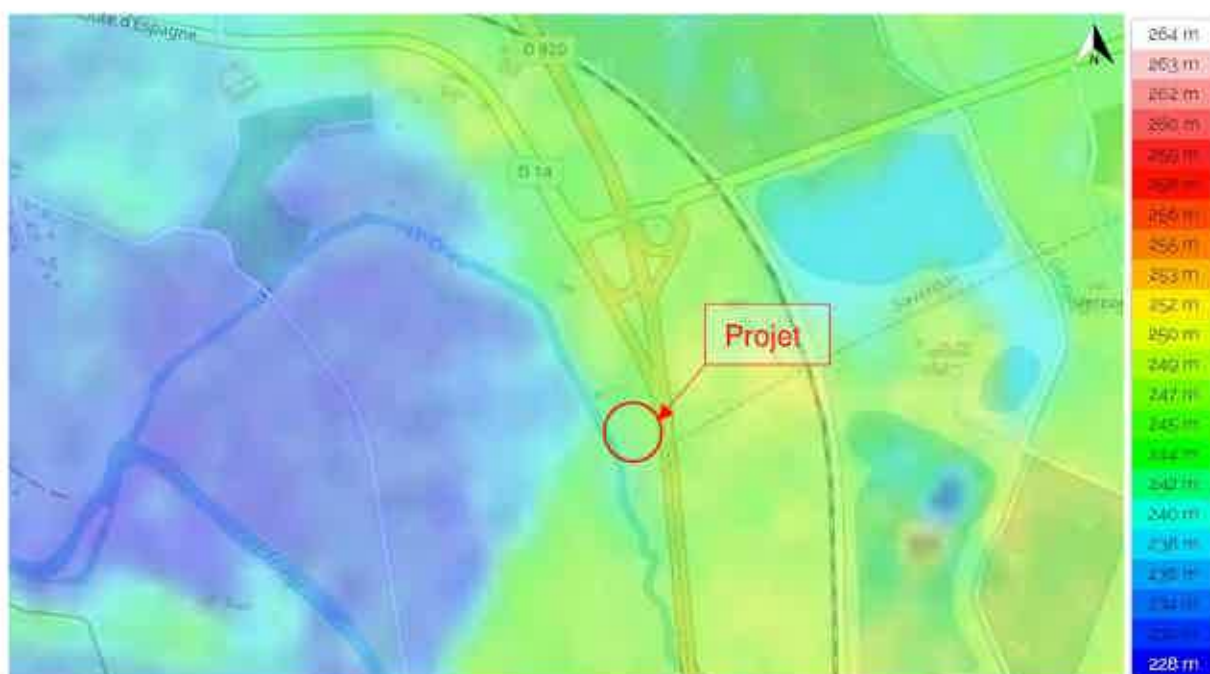


Figure 6 : Extrait topographique du secteur (source : topographic-map.com – hors échelle)

Globalement, le site s'implante à une altitude de 245 m.

Les terrains de la future plateforme sont relativement plats, ceux de la déchèterie présentent une topographie sur deux niveaux nécessaires au bon fonctionnement de l'activité du site :

- le premier niveau, relativement plat avec une pente légère en direction de l'ouest (de l'accès vers le Crieu) se compose du circuit en boucle de dépose des déchets dans les différentes bennes ;
- le second étage, environ 2 m plus bas, constitue le chemin semi-goudronné de récupération des bennes pour leur transfert hors du site.

Les terrains présentent donc une topographie adaptée à l'activité. Cette dernière a participé à la modification locale de la topographie.

6.2. CONTEXTE RÉGIONAL

Le démantèlement de la chaîne pyrénéenne au cours du Tertiaire a provoqué le remplissage du bassin Aquitain. Les dépôts, de type deltaïque, débutent par des formations grossières et détritiques. Ensuite les dépôts sont à dominantes marneuses et gréseuses et constituent les formations molassiques, sur plusieurs centaines de mètres d'épaisseur.

Dans la région de Saverdun, l'Ariège a entaillé, au cours du quaternaire, ces formations molassiques. Ce processus de creusement s'est opéré par phases successives, entrecoupées de phases d'alluvionnement, corrélativement aux diverses phases glaciaires.

L'Ariège a ainsi constitué des terrasses étagées, dont il ne subsiste ici que la basse plaine et la basse et moyenne terrasse.

Les terrasses les plus anciennes sont les plus hautes et les plus éloignées des cours d'eau. Profondément érodées, elles se présentent sous forme de lambeaux, aux matériaux très altérés.

Les différentes formations alluviales sont séparées par des talus de quelques mètres où la molasse sous-jacente peut affleurer. Ces talus sont souvent masqués par des éboulis de solifluxion des alluvions.

En se rapprochant du lit actuel du cours d'eau, on rencontre des terrasses plus récentes post-Würm (Fz1) où les formations sablo-graveleuses sont plus développées. Au centre de la vallée, les rivières se sont enfoncées dans les alluvions et coulent sur le substratum molassique.

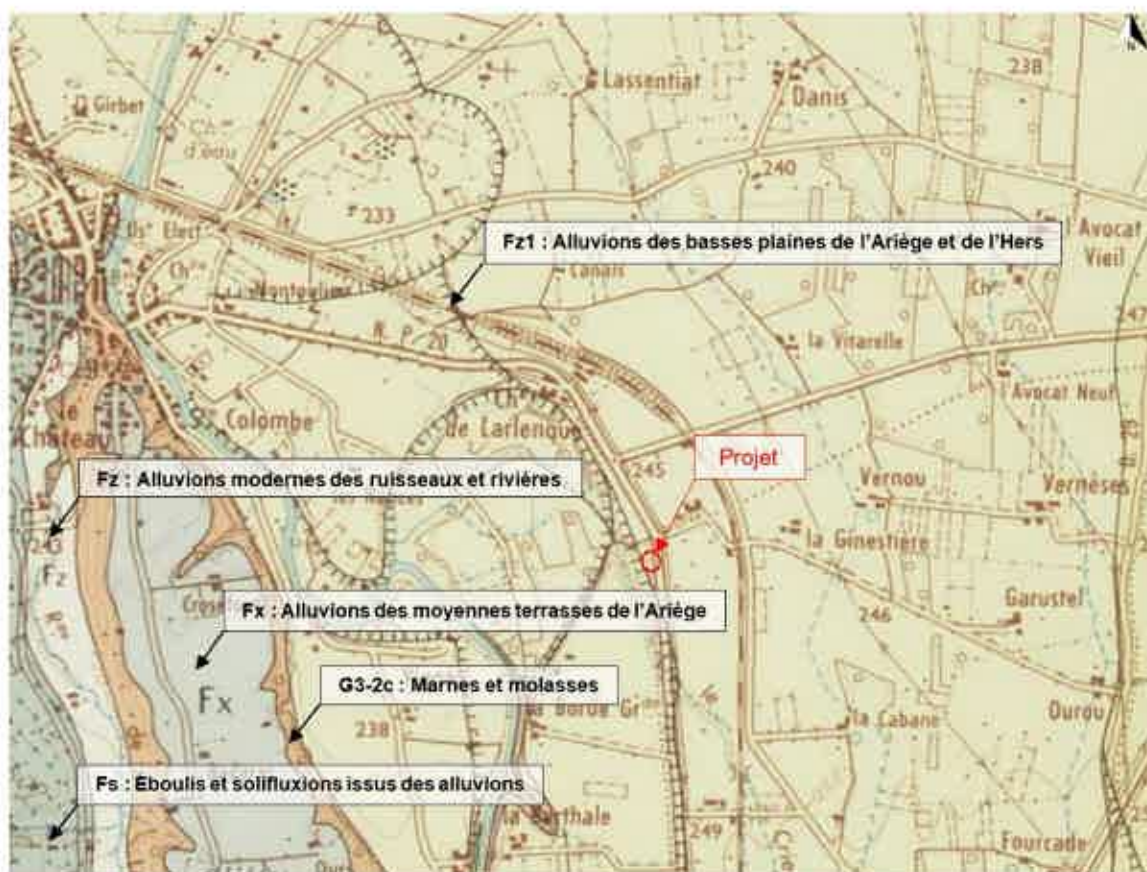


Figure 7 : Extrait de la carte géologique de Saverdun (source : infoterre.brgm.fr – hors échelle)

6.3. CONTEXTE LOCAL

Le site repose sur les alluvions des basses plaines de l'Ariège et de l'Hers. Déposées sur plus de 5 km de large, elles peuvent atteindre une profondeur de 5 à 6 m dans le secteur du site et



recouvrent la molasse. Cette dernière présente des irrégularités avec des niveaux plus hauts et des chenaux, traces d'anciens lits de rivières.

La basse plaine est elle-même irrégulière. On y observe des paliers, principalement concentrés le long de l'Ariège, séparant de quelques mètres divers niveaux. L'Ariège coule ainsi dans un chenal alluvial de 1 km de large. Le site est quant à lui implanté en rebord d'un de ces paliers en contre-bas duquel coule le Crieu, affluent de l'Ariège.

6.4. ÉROSION, STABILITÉ, SISMICITÉ

Les terrains du projet ne présentent pas de trace d'érosion ou de problème de stabilité.

Cette région est soumise à une sismicité faible ; dans la nomenclature des zones de sismicité entrée en vigueur le 1^{er} mai 2011, elle est classée dans la zone 2 correspondant à une province sismotectonique sans activité particulière (d'après l'article D.563-8-1 du code de l'environnement).

6.4.1. Le Plan de Prévention des Risques

La commune de Saverdun est dotée d'un Plan de Prévention des Risques (PPR) révisé et approuvé le 9 janvier 2009. D'après le rapport du PPR, les risques naturels répertoriés sur la commune sont liés à deux phénomènes :

- celui de la crue de l'Ariège et du Crieu et les risques de débordement associés. Le sud-ouest du site est concerné par le risque de crue torrentielle du Crieu.
- celui du risque de glissement de terrain dans les talus situés en partie en bordure du Crieu, de l'Ariège et en bordure de paliers. Ce risque est lié aux intenses circulations d'eau souterraine. Le site n'est pas concerné.

Dans le secteur du site, au nord, un aléa faible glissements de terrain est déterminé en bordure du méandre du Crieu tandis qu'au sud, en rebord de paliers au sud du site jusqu'à la ferme de Borde Blanche, un aléa fort glissements de terrain est déterminé. Ces aléas sont liés aux circulations d'eau souterraine.

Les terrains concernés par les activités du site n'atteignent pas le talus dont la stabilité est par ailleurs maintenue par la présence de boisements dans la pente.

6.4.2. Inventaire des risques naturels connus

11 arrêtés de catastrophes naturelles ont été pris sur la commune de Saverdun sur une période de 36 ans (de 1982 à 2018). Les phénomènes d'inondations et coulées de boue sont les plus concernés (7 au total). 3 autres concernent le phénomène mouvements de terrain (dont 2 liés à la sécheresse et à la réhydratation des sols) et le dernier concerne une tempête survenue en 1982.

Il existe donc un risque d'aléa retrait-gonflement des argiles sur la commune. Depuis le décret du conseil d'État n°2019-495 du 22 mai 2019 et en application de l'article 68 de la loi ELAN du 23



novembre 2018, la carte de l'aléa a été remplacé par une carte d'exposition permettant d'identifier les zones exposées au phénomène de retrait gonflement des argiles sur lesquelles s'appliquent les nouvelles dispositions réglementaires depuis le 1^{er} janvier 2020. L'exposition au risque est considérée comme majoritairement moyenne sur l'ensemble de la commune de Saverdun, notamment au droit du site. Seules les molasses affleurantes en partie ouest du territoire communal et un tronçon des berges de l'Ariège exposent à un risque fort de retrait-gonflement des argiles.

De plus, aucune cavité souterraine n'est recensée sur le territoire communal. Un seul éboulement est recensé sur la commune de Saverdun, dans le centre-ville.



7. EAUX

Sources : BRGM¹, SIEAG², BNPE³, ARS Occitanie

7.1. EAUX SOUTERRAINES

7.1.1. Caractéristiques générales

Les formations sablo-graveleuses de la basse plaine de l'Ariège représentent un aquifère qui est occupé par une nappe phréatique.

Cette nappe, est alimentée essentiellement par la pluviométrie en raison du très haut pouvoir filtrant des sols (appelés Grausse) et de la masse hautement détritique de cette terrasse (coefficient d'infiltration de 15 %).

Les relations entre la nappe et les ruisseaux sont peu marquées. Toutefois, il doit généralement se produire une réalimentation de la nappe par les eaux superficielles, à partir du fond du lit des ruisseaux qui se trouvent entre 2 et 3 m sous le niveau du terrain naturel.

Lors des périodes de hautes et très hautes eaux, des phénomènes de drainage des eaux souterraines par les ruisseaux peuvent localement se produire.

Localement, l'écoulement est de direction sud-est -> nord-ouest, pour prendre une direction est → ouest en partie au droit du site.

À l'ouest, la nappe se déverse dans le Crieu par le talus bordant la plaine alluviale.

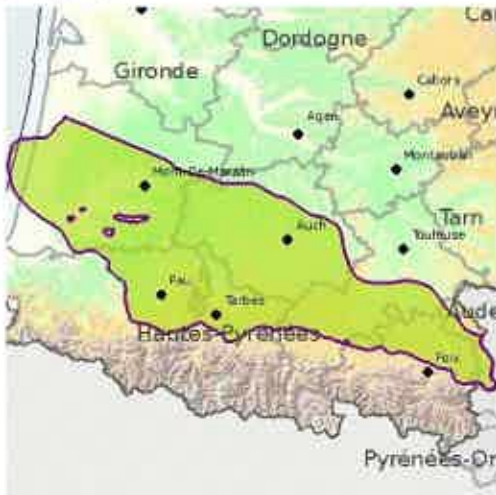
Au droit du site, trois masses d'eau souterraine sont répertoriées par le système d'information sur l'eau du Bassin Adour Garonne (SIEAG) :

- les calcaires du sommet du crétacé supérieur captif sud aquitain (FRFG081), correspondant à une nappe captive et profonde à dominante sédimentaire ;
- les sables, calcaires et dolomies de l'éocène-paléocène captif sud AG (FRFG082), correspondant à une nappe majoritairement captive à dominante sédimentaire ;
- les alluvions de l'Ariège et affluents (FRFG019) correspondant à la nappe alluviale libre des alluvions de l'Ariège.

¹ BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières

² SIEAG : Système d'information sur l'Eau du bassin Adour Garonne

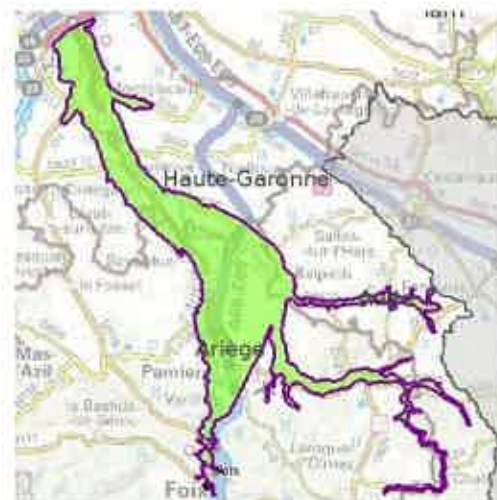
³ BNPE : Banque Nationale des Prélèvements quantitatifs en Eau



FRFG081 – Calcaires du sommet du crétacé supérieur captif sud aquitain



FRFG082 – Sables, calcaires et dolomies de l'éocène-paléocène captif sud AG



FRFG019 – Alluvions de l'Ariège et affluents

Les aquifères de l'Éocène-Paléocène et du Crétacé supérieur correspondent à des masses d'eau profondes et majoritairement captives.

L'aquifère des alluvions correspond aux nappes alluviales libres liées aux terrasses alluviales et aux lits majeurs des cours d'eau de la vallée.

7.1.2. Qualité et objectifs de qualité des eaux souterraines

7.1.2.1. Qualité des eaux souterraines selon l'évaluation du SDAGE Adour Garonne

Les trois masses d'eau souterraine répertoriées au niveau du site présentent les états quantitatifs et chimiques suivants :

Calcaires du sommet du crétacé supérieur captif sud aquitain [FRFG081]

Cette nappe profonde de 18 823 km² est à dominante sédimentaire non alluviale avec un état hydraulique captif. D'après la synthèse de 2013, l'état de la nappe est le suivant :



Etat quantitatif :	Bon
Etat chimique :	Bon

La fiche de synthèse de l'état des lieux de 2013 du SDAGE indique des teneurs anormales en nitrates et phytosanitaires localisés au voisinage des affleurements.

Sables, calcaires et dolomies de l'éocène-paléocène [FRFG082]

Cette nappe profonde de 25 888 km² est à dominante sédimentaire non alluviale avec un état hydraulique majoritairement captif. D'après la synthèse de 2013 l'état de la nappe est le suivant :

Etat quantitatif :	Mauvais
Etat chimique :	Bon

Cette nappe contient également des teneurs anormales en nitrates et phytosanitaires localisés au voisinage des affleurements. Cependant, ces teneurs dépassent les normes de qualité requises. Elles sont principalement localisées dans des secteurs à fortes pressions agricoles, essentiellement dans les Landes. De plus, en mauvais état quantitatif global, (au voisinage de la limite du Gers, Landes et Pyrénées-Atlantiques, est concentré les ¾ des prélèvements), elle revêt un caractère stratégique dans la mesure où c'est une des rares nappes accessibles dans le sud du Bassin.

Alluvions de l'Ariège et affluents [FRFG019]

Cette nappe de 514 km² est alluviale avec un état hydraulique libre. D'après la synthèse de 2013, l'état de la nappe est le suivant :

Etat quantitatif :	Bon
Etat chimique :	Mauvais

Cette nappe subit des pressions significatives liées aux nitrates d'origine agricole (en zone vulnérable) ce qui explique son mauvais état chimique. En effet, les teneurs en nitrates sont très élevées (plus de la moitié des stations mesurées ont des moyennes interannuelles supérieures à 40 mg/l, quelques-unes dépassent 100 mg/l). Néanmoins, la tendance globale semble se stabiliser, voire diminuer. Elle subit également une contamination assez marquée en phytosanitaires (métolachlore et ses métabolites). Elle indique une pression significative avec 9,85 millions de m³ prélevés en 2013.



7.1.2.2. Objectifs de qualité selon le SDAGE Adour Garonne

Les objectifs de qualité des masses d'eau souterraine sont fixés dans le SDAGE 2016-2021 de l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Ils sont les suivants :

Calcaires du sommet du crétacé supérieur captif sud aquitain [FRFG081]

Objectif de l'état quantitatif : Bon état 2015

Objectif de l'état chimique : Bon état 2015

Polluants dont la tendance à la hausse est à inverser : Nitrates

Sables, calcaires et dolomies de l'éocène-paléocène [FRFG082]

Objectif de l'état quantitatif : Bon état 2027

Paramètre(s) à l'origine de l'exemption : déséquilibre quantitatif

Type de dérogation : Conditions naturelles

Objectif de l'état chimique : Bon état 2015

Alluvions de l'Ariège et affluents [FRFG019]

Objectif de l'état quantitatif : Bon état 2015

Objectif de l'état chimique : Bon état 2027

Paramètre(s) à l'origine de l'exemption : Nitrates – Pesticides

Type de dérogation : Conditions naturelles

D'après le SDAGE Adour Garonne, les nappes des « calcaires du sommet du crétacé supérieur captif sud aquitain » (FRFG081) et des « sables, calcaires et dolomies de l'éocène-paléocène captif sud AG » (FRFG082) sont des Zones à Protéger pour le Futur (ZPF) et des Zones à Objectifs plus Stricts (ZOS). Ce sont des secteurs stratégiques qui doivent faire l'objet d'une politique publique prioritaire de préservation des ressources en eau utilisées aujourd'hui et dans le futur pour l'alimentation en eau potable. Une vigilance particulière est donc nécessaire afin de prévenir la détérioration de l'état de ces masses d'eau.

7.1.3. Utilisation des eaux souterraines

D'une manière générale, les captages ont servi très majoritairement à l'irrigation (715 229 m³ en 2016 et 430 370 m³ en 2017) et en plus faible proportion à l'usage industriel (83 729 m³ en 2016 et 114 146 m³ en 2017) :

- irrigation : 17 ouvrages ;
- usage industriel : 2 ouvrages.

En 2016, le volume total de prélèvement dans la nappe phréatique s'élevait à 798 958 m³ pour un total de 19 ouvrages.



1.1.1.2. Eau potable et usage domestique

Les fermes situées dans le secteur du projet, situées sur la commune de Saverdun, ne sont pas toutes raccordées à un réseau d'alimentation en eau potable. La consommation humaine s'effectue donc essentiellement grâce à l'utilisation des puits domestiques captant l'eau de la nappe.

7.1.3.1. Autres usages, notamment agricoles

D'une manière générale, les puits sont très généralement implantés à proximité immédiate des fermes, rarement situés en plein champ. Outre l'alimentation humaine, ils servent à l'arrosage des jardins.

L'existence d'un réseau d'irrigation dans ce secteur de plaine alluviale à partir des eaux de l'Ariège limite localement l'utilisation importante des eaux souterraines pour les besoins agricoles.

7.2. EAUX SUPERFICIELLES

7.2.1. Le réseau hydrographique local

La commune de Saverdun se localise dans le bassin versant de l'Ariège à l'amont du confluent de l'Hers.

Le site est implanté en rive droite du ruisseau du Crieu, petit affluent en rive droite de l'Ariège traversant les terrains très perméables de la plaine alluviale. Les terrains sont situés en bordure de la vallée inondable de l'Ariège, dans la basse plaine.

Dans les terres agricoles alentour, la perméabilité des terrains superficiels limoneux permet une infiltration correcte des eaux de précipitations notamment lorsque ces terrains sont labourés ou au moins décompactés. En fin de saison agricole, les terrains étant compactés, les capacités d'infiltration peuvent se réduire et les eaux de précipitations peuvent stagner localement en surface ou ruisseler vers les fossés.

Les terrains sont relativement plats et infiltrent les eaux pluviales sur place pour le secteur de la future plateforme. Au droit de la déchèterie, les terrains sont en grande majorité imperméabilisés et équipés d'un réseau d'eau pluvial souterrain, mais on peut remarquer une circulation des eaux en bordure des pistes qui vont ruisseler jusqu'au Crieu :



L'eau ruisselle le long de la pente...



et crée un cheminement jusqu'au Crieu en contrebas du talus

Une masse d'eau superficielle transite à l'ouest du site : « Le Crieu du lieu-dit la Grapide au confluent de l'Ariège » [FRFR589]. Ces eaux se jettent donc dans l'Ariège, au droit de la masse d'eau superficielle FRFR170 « l'Ariège du confluent du Vernajoul (Fajal) au confluent de l'Hers vif ».

7.2.2. Présentation du cours d'eau dans le secteur d'étude

7.2.2.1. Le Crieu

Le Crieu (code hydrographique n°O13-0400) est une rivière longue de 35 km prenant sa source au col de la Chioulade dans le massif du Plantaurel. Elle se jette dans l'Ariège sur la commune de Saverdun, par un cheminement hydraulique d'environ 1,4 km en aval du site à partir duquel elle s'écoule dans un méandre, signe d'une pente très faible au point de confluence.

D'après le PPR de Saverdun, le Crieu, pour un bassin versant de 88 km² environ, possède un débit décennal estimé à 84 m³/s et un débit centennal estimé à 135 m³/s.

7.2.2.2. L'Ariège

L'Ariège (code hydrographique n°O1—0250) prend sa source dans les Pyrénées à 2 400 m d'altitude dans le cirque de Font-Nègre, à la frontière entre l'Andorre et le département de l'Ariège, et se jette 163 km plus loin dans la Garonne au sud de Toulouse, à la hauteur de Portet sur Garonne, dans le département de la Haute-Garonne (31). Elle a, dans les environs du site, un module d'environ 48 m³/s pour un bassin versant d'environ 1 800 km². Elle reçoit, à l'amont de Cintegabelle, en Haute Garonne, l'Hers-Vif, ce qui porte son débit moyen à 63 m³/s environ.

L'Ariège est une rivière au régime essentiellement nival à l'amont du confluent de l'Hers Vif. Elle draine largement les eaux de la nappe alluviale ce qui se remarque par les nombreuses sources présentes au pied du talus qui la borde en rive droite.

L'Ariège est classée en liste 2 des cours d'eau au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement (assurant ou rétablissant la libre circulation des poissons migrateurs et le transit des sédiments).



En période de forte pluie, d'après le PPR, son débit décennal est estimé à 689 m³/s et son débit centennal à 1 069 m³/s.



Figure 8 : Réseau hydrographique local (source : Géoportail – hors échelle)

7.2.3. Qualité et objectifs de qualité des eaux superficielles

7.2.3.1. Qualité des eaux superficielles du Crieu selon le SDAGE Adour Garonne

La masse d'eau superficielle risquant d'être la plus impactée par les activités du site est celle concernant la rivière Crieu, puisqu'elle jouxte le site. La masse d'eau superficielle étudiée est « Le Crieu du lieu-dit la Grapide au confluent de l'Ariège » (code FRFR589).

Selon l'évaluation du SDAGE Adour Garonne, **l'état écologique de la masse d'eau est moyen**. Son état chimique n'est pas déterminé.

Sur cette masse d'eau, plusieurs pressions ont été relevées :

- pressions significatives concernant :
 - les rejets de stations d'épurations domestiques,
 - les débordements des déversoirs d'orage,
 - les pesticides,
 - les prélèvements en eau pour l'irrigation,
- pressions non significatives concernant :
 - l'indice de danger « substances toxiques » global pour les industries,
 - La présence d'azote diffus d'origine agricole,
 - Les prélèvements en eau pour l'industrie,
- des pressions minimales concernant l'altération de la continuité, de l'hydrologie et de la morphologie du cours d'eau.

La station de mesure de qualité de la rivière ayant permis de déterminer son état qualitatif est située à environ 850 m à l'aval hydraulique du site, et se nomme « Le Crieu au niveau de Saverdun » (code 05170750).



Les données ci-dessous détaille l'état écologique et chimique sur l'année 2018 du Crieu au droit de cette même station :

Évaluation	État	Valeurs retenues	Seuil bon état
Ecologie	Bon	-	
Physico-chimie	Bon	-	
Oxygène	Très bon	-	
Carbone organique	Très bon	3,6 mg/l	≤ 7 mg/l
D.B.O.5	Très bon	1,7 mg O2/l	≤ 6 mg/l
Oxygène dissous	Très bon	9,6 mg O2/l	≤ 6 mg/l
Taux de saturation en oxygène	Très bon	91 %	≥ 70%
Nutriments	Bon	-	-
Ammonium	Très bon	0,08 mg/l	≤ 0,5 mg/l
Nitrites	Très bon	0,06 mg/l	≤ 0,3 mg/l
Nitrates	Bon	35,8 mg/l	≤ 50 mg/l
Phosphore total	Bon	0,09 mg/l	≤ 0,2 mg/l
Orthophosphates	Très bon	0,08 mg/l	≤ 0,5 mg/l
Acidification	Bon	-	-
Potentiel min en Hydrogène (pH)	Très bon	8,1 U pH	≥ 6 U pH
Potentiel max en hydrogène (pH)	Bon	8,4 U pH	≤ 9 U pH
Température de l'Eau	Très bon	16,2°C	≤ 21,5°C
Biologie	Bon	-	-
Indice biologique Diatomées	Très bon	19,05/20 (1,00 eqr ⁴)	≥ 14,34 (0,78 eqr)
Indice invertébrés multimétrique	Bon	16/20 (1,00 eqr)	≥13,00 (0,80 eqr)

Tableau 4 : État de la qualité du Crieu au droit de la station de mesure (source : Agence de l'eau Adour Garonne)

L'état qualitatif de 2018 du Crieu au droit de la station de mesure « Le Crieu au niveau de Saverdun » (code 05170750) environ 850 m à l'aval hydraulique du site est **bon**.

État qualitatif du Crieu au droit du site

Paramètres	Méthodes	Unités	Résultats 2017						Résultats 2018						Résultats 2019					
			Avril		Octobre		Avril		Octobre		Mai		Octobre		Nord		Ouest			
			Nord	Ouest	Nord	Ouest	Nord	Ouest	Nord	Ouest	Nord	Ouest	Nord	Ouest	Nord	Ouest	Nord	Ouest		
<i>Oxygène et matières organiques</i>																				
DBO5	NF EN 1899-2	mg/l O ₂	1	1	1	2	<0.5	1	<0.5	1	<3	<3	<3	<3	<3	<3	<3	<3		
DCO	NF T 90-101	mg/l O ₂	34	<30	<30	<30	<30	<30	<30	<30	<30	<30	<30	<30	<30	<30	<30	<30		
<i>Paramètres physico-chimiques</i>																				
Température de prise du pH	NF EN ISO 10523	°C	13,9	13,5	16,2	16,7	11,0	12,3	15,5	15,6	13,5	13,4	16,3	16,8	16,3	16,8	16,3	16,8		
pH	NF EN ISO 10523	Unité pH	7,8	8,2	8,1	8,1	8,0	8,0	7,9	8,2	7,8	8,1	7,9	8,3	8,1	7,9	8,3	8,3		
Conductivité corrigée à 25°C	NF EN 27888	µS/cm	556	502	582	568	657	649	608	505	645	545	618	533	645	545	618	533		
<i>S-Substances indésirables</i>																				
Hydrocarbures dissous ou émulsionnés LDA 66	NF EN ISO 9377-2	mg/l	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05		
<i>Substances toxiques</i>																				
Cadmium	NF EN ISO 11885	µg/l	<1	<1	<10	<10	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1		
Mercure LDA 66	NF EN ISO 17852	µg/l	<0,3	<0,3	<0,25	<0,25	<0,25	<0,25	<0,25	<0,25	<0,25	<0,25	<0,25	<0,25	<0,25	<0,25	<0,25	<0,25		
<i>S-éléments majeurs</i>																				
Minéralisation métaux et phosphore	INS14004	°	°	°	°	°	°	°	°	°	°	°	°	°	°	°	°	°		

Tableau 5 : État de la qualité du Crieu en bordure du site (source : Centre d'Analyses Méditerranée Pyrénées)



7.2.3.2. Objectifs de qualité selon le SDAGE Adour Garonne

Pour rappel, d'après l'évaluation du SDAGE 2016-2021 sur la base de données 2011-2012-2013, l'état écologique de la masse d'eau FRFR589 (le Crieu du lieu-dit la Grapide au confluent de l'Ariège) est moyen. L'état chimique n'est quant à lui pas classé. Néanmoins, sur cette même station de mesure qui a permis d'évaluer l'état qualitatif de la masse d'eau dans le SDAGE 2016-2021, l'état écologique et l'état physico-chimique en 2018 sont bons.

D'après le SDAGE Adour-Garonne, cette masse d'eau superficielle subit, ou a subi, des conditions naturelles ou des pressions anthropiques telles que l'atteinte du bon état est impossible ou bien qu'elle revête un coût disproportionné pour lui faire atteindre cet objectif par rapport aux enjeux locaux ou aux bénéfices environnementaux. Elle a donc été identifiée comme étant une masse d'eau à « objectif moins strict ».

L'objectif d'état de la masse d'eau superficielle est le suivant :

Objectif de l'état écologique : Objectif moins strict
Type de dérogation : Coût disproportionné
Le Crieu est impacté par 4 stations d'épuration domestiques dont une station avec des industries raccordées. Les seules solutions techniques pertinentes présentent des problèmes de fiabilité / faisabilité et ressortent avec un coût qui dépasse largement les bénéfices environnementaux potentiels. La masse d'eau est classée en coût disproportionné,
Paramètre(s) à l'origine de l'exemption : Matières azotées, Matières organiques, Matières phosphorées
Meilleur état pouvant être atteint : Non dégradation
Echéance d'atteinte du bon état écologique pour les autres paramètres : Bon état écologique 2027
Objectif de l'état chimique (Sans molécules ubiquistes) : Bon état 2015

Plus globalement, pour les eaux de surface, le SDAGE 2016-2021 définit des unités hydrographiques de référence (UHR). Ces unités représentent une partition hydrographique du bassin Adour Garonne. Le cours d'eau s'inscrit dans l'UHR « **Ariège Hers vif** ».

Les principaux enjeux de cette UHR sont :

- les points noirs de pollution domestique et industrielle ;
- les pollutions d'origine agricole ;
- la protection des sites de baignade ;
- la protection des ressources AEP ;
- la fonctionnalité des cours d'eau.

Il est à noter que la tête du bassin versant du Crieu est classé comme réservoir biologique (n°A0202), de sa source sur la commune de Ventenac jusqu'à la commune de Ségura à l'amont du pont Joulieu. Plus en aval, dès la commune de Verniolle, le Crieu est classé en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole jusqu'à son confluent avec l'Ariège (arrêté du 21 décembre 2018). Il est également classé en zone de répartition des eaux mais n'est pas concerné par un classement en zone sensible.

De plus, le site est inclus dans le périmètre du SAGE⁵ « Bassins versants des Pyrénées Ariégeoises » fixé par arrêté interdépartemental le 6 septembre 2018. Le SAGE est actuellement en cours d'élaboration.

⁵ SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux



7.2.3.3. Gestion actuelle des eaux au droit du site

Sur la déchèterie, les eaux de ruissellement sont collectées et rejetées dans le Crieu. Les bennes sont positionnées sur rétention. L'ensemble des eaux souillées des quais inférieurs où sont positionnées ces bennes sont captées par un réseau de canalisations. Les effluents sont collectés en contrebas par une première cuve servant de pré filtrage puis par une deuxième cuve équipée d'un débourbeur, d'un décanteur particulaire et d'un séparateur d'hydrocarbures. Son nettoyage (avec pompage et curage) est effectué a minima une fois par an. Les eaux filtrées sont rejetées dans le Crieu et sont analysées à minima une fois par an.

Les sanitaires du local des employés sont connectés à système d'assainissement autonome aboutissant à un terre filtrant limitant tout rejet vers les eaux superficielles.



Figure 9 : Gestion actuelle des eaux sur le site (source : CC Portes Ariège Pyrénées - hors échelle)

Le réaménagement de la déchèterie n'est pas de nature à présenter un risque pour la qualité des eaux.

Il en est de même pour la future plateforme, en effet un bassin de rétention dimensionné pour accueillir au minimum un événement décennal en conservant un débit de fuite identique à celui avant aménagement des terrains et un débourbeur-déshuileur permettront de garantir des rejets compatibles avec les objectifs de qualité assignés au Crieu.



7.2.4. Utilisation des eaux superficielles

Un captage d'eau potable se situe dans l'Ariège, dans la traversée de Saverdun à environ 3,7 km en aval hydraulique du projet (2,5 km à vol d'oiseau), à l'amont du barrage de la centrale hydroélectrique. Ce captage possède un périmètre de protection dont la limite est située à environ 3,1 km à l'aval hydraulique du site.

La localisation du captage AEP dans les eaux superficielles est présentée sur la figure suivante :

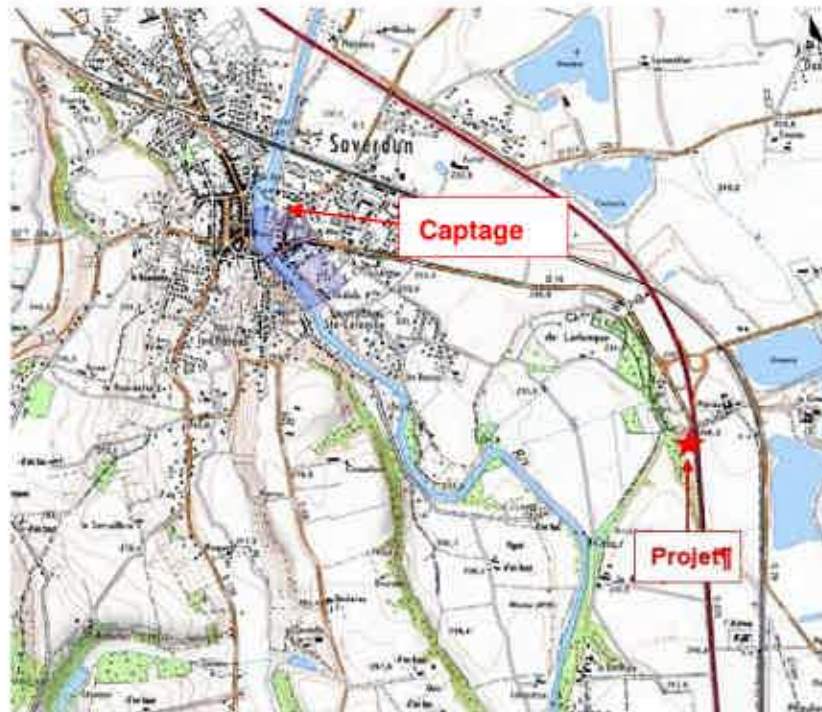


Figure 10 : Localisation des captages AEP (source : picto-occitanie.fr – hors échelle)

D'une manière générale sur la commune de Saverdun, les eaux superficielles prélevées servent principalement à l'irrigation et dans une plus faible proportion à l'eau potable. En 2017, le prélèvement global s'élevait à près de 5,26 millions de m³ (soit une diminution par rapport à l'année 2016 où environ 5,94 millions de m³ ont été prélevés). L'irrigation représentait 96 % des prélèvements et l'eau potable 4 %.

L'Ariège présente un intérêt touristique et est empruntée par des pratiquants de sports d'eau vive (canoë et kayak). Le parcours de ce secteur est utilisé par un club basé à Saverdun et par un prestataire privé au Vernet. Un projet de réhabilitation de la navigation de loisirs sur ce secteur est en cours d'étude.

La rivière présente également un intérêt piscicole et fait l'objet d'un plan de restauration des populations de poissons migrateurs. Dans le secteur du projet, les difficultés d'accès aux berges liées à l'encaissement de la rivière en limitent la fréquentation, tout comme celle du Crieu.



7.2.5. Inondations

7.2.5.1. PPR

La commune de Saverdun possède un Plan de Prévention des Risques qui a été approuvé le 9 janvier 2009. La cartographie concerne les phénomènes mouvements de terrain et inondations. D'après le PPR, l'Ariège et le Crieu produisent des inondations très courantes et particulièrement importantes en termes d'emprise spatiale. La frange ouest du site est concernée par le risque de crue torrentielle du Crieu.

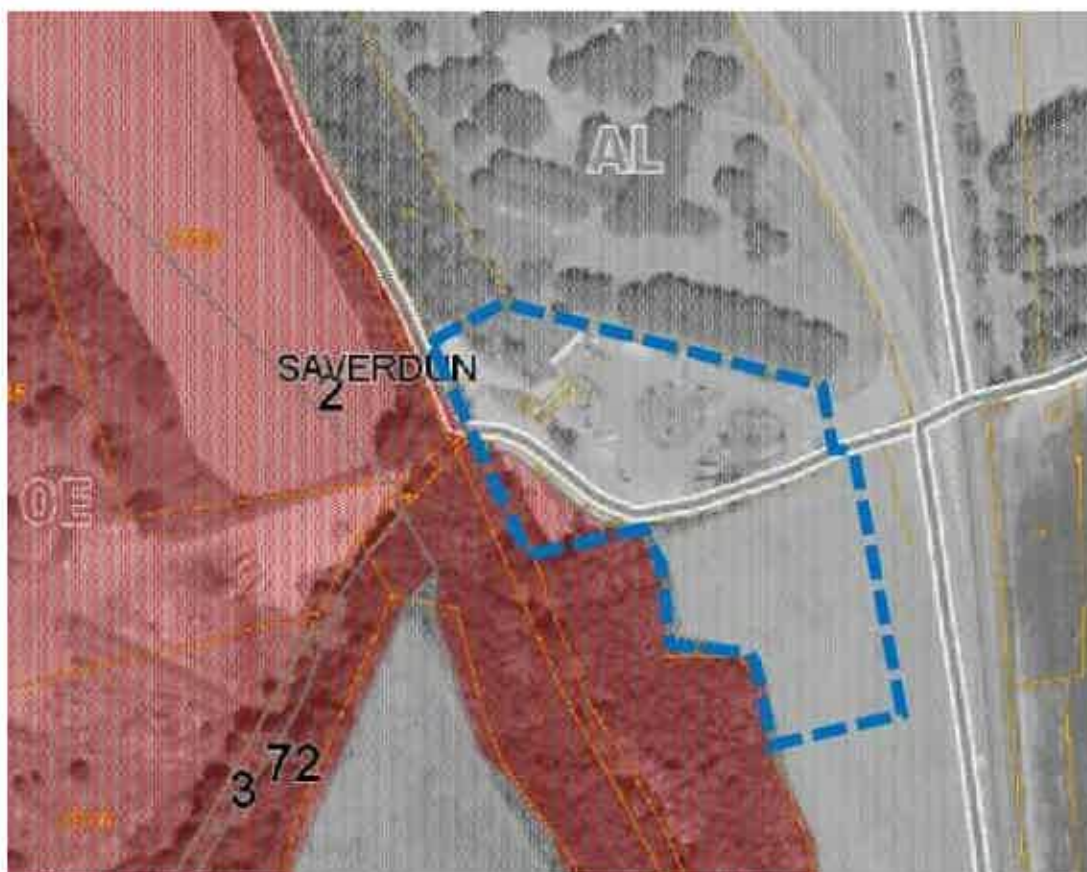


Figure 11 : Extrait du PPR dans le secteur du site (source : PPR de Saverdun – hors échelle)

Le zonage réglementaire résulte de la transcription de la carte des aléas mouvements de terrain et inondation en fonction des enjeux présents sur le territoire.

3 zones sont ainsi définies :

- zone rouge : risques forts à moyens et en zone d'expansion des crues ;
- zone bleue : risque faible ;
- zone blanche : zone non directement exposée aux risques naturels prévisibles.

La limite ouest extérieure du site est concernée par la zone rouge n°2, soit en aléa fort à moyen. D'après le PPR, « alors que sur toute sa plaine amont, le Crieu engendre des inondations avec une vitesse de courant très faible, dans cette zone, on peut observer de puissants courants des érosions vigoureuses et d'importants transports solides. Cela s'explique par une accentuation de la pente en long relative à la proximité de la confluence avec l'Ariège. »



Le PPR de Saverdun implique pour le site différentes obligations concernant l'entretien des cours d'eau et la protection des espaces boisés. Il implique notamment, en zone rouge, un recul obligatoire d'une largeur minimale de 5 m depuis le haut des berges instaurant le passage pour l'entretien des berges par des engins mécaniques.

Sont interdits, dans la partie sud-ouest du site qualifiée en zone rouge dans le PPR, tous travaux, remblais, dépôts de matériaux (bois, balles de paille...) et matériels non ou difficilement déplaçables ou susceptibles de polluer les eaux, constructions, activités et installations de quelque nature qu'elle soit augmentant la population exposée (notamment les campings-caravanages ne relevant pas des dispositions légales, les campings à la ferme, les aires des gens du voyage, les centres équestres,...).

Sont autorisables sous réserve et sous condition de la mise hors eau des équipements sensibles avec coupure automatique de mise en sécurité :

- la construction et l'aménagement d'accès de sécurité extérieurs aux constructions en limitant l'encombrement par rapport à l'écoulement des eaux et en les positionnant sur les parties les moins exposées à la provenance du risque ;
- les extensions, non renouvelables, des bâtiments publics non destinées à un usage d'habitation et les travaux d'équipements et d'infrastructures publiques sous réserve de ne pouvoir les implanter ailleurs et à condition qu'ils n'offrent qu'une vulnérabilité restreinte, que leurs conditions d'implantation fassent l'objet d'une étude préalable qui justifie une modification d'impact restreinte sur les parcelles voisines ;
- les travaux d'entretien et de gestion courante des constructions et installations implantées antérieurement à la publication du P.P.R., ...
- les travaux d'équipement, d'entretien, de création et de mise en place des infrastructures et réseaux nécessaires au fonctionnement des services publics à condition de fournir une étude préalable qui justifie d'une modification d'impact restreinte sur les parcelles voisines et à condition de ne pouvoir les implanter ailleurs pour des raisons techniques.

Une benne de pneus « jantés » est actuellement implantée dans la zone rouge, tout comme des conteneurs de tri et de verre anciens et neufs. Ces éléments vont être déplacés sur le site pour ne plus présenter de risque d'interaction avec les inondations du Crieu.

Par ailleurs, un bassin de rétention dimensionné pour accueillir au minimum un événement décennal en conservant un débit de fuite identique à celui avant aménagement des terrains sera aménagé sur la nouvelle plateforme de sorte à ce que cette dernière ne présente aucune incidence sur les débits d'eaux pluviales générés à chaque épisode pluvieux intense.

7.2.5.2. Historiques connues des catastrophes

7 arrêtés de catastrophes naturelles sont relevés sur la commune de Saverdun sur une période de 33 ans (de 1985 à 2018) et concernent les inondations et coulées de boue dont 1 est également lié à des effets exceptionnels dus aux précipitations.

Les évènements dommageables recensés dans le PPRI liés aux inondations du Crieu sont les suivants :



Date	Évènements	Source
13/06/1855	Forte inondation, nombreux dégâts agricoles	Antoine, 1992 ⁶
21/01/1868	Forte inondation, 20 propriétaire sinistrés	RTM 09 ⁷ Antoine, 1992
01/08/1872	Fortes inondations	RTM 09 Antoine, 1992
23/06/1875	La quasi-totalité de la plaine du Crieu est inondée sur le territoire de la commune. On note de très importants dégâts agricoles.	Antoine, 1992 RTM 09 AD 09 Semaine Catholique ⁸ La Dépêche ⁹
03/10/1897	L'ensemble de la plaine du Crieu et du Galage est sous l'eau à l'ouest d'une ligne allant de Labade à Nafaure. Les dégâts sont considérables.	AD 09 RTM 09
15/06/1898	Inondation de la plaine du Crieu.	AD 09 RTM 09
21/12/1917	Forte inondation du Crieu	Antoine, 1992 RTM 09
24/05/1956	Forte crue du Crieu	Antoine, 1992 RTM 09 La Dépêche du Midi
01/12/1996	Forte inondation du Galage qui reçoit l'eau du Crieu	RTM 09 AGERIN SARL

Tableau 6 : Historique des inondations du Crieu (source : PPR Saverdun)

⁶ J.M. Antoine, 1992. – « La catastrophe oubliée. Les avatars de l'inondation, du risque et de l'aménagement dans la vallée de l'Ariège ». Thèse de Doctorat, Université de Toulouse le Mirail

⁷ Données du service de Restauration des Terrains de Montagne de l'Ariège

⁸ Journal paroissial de l'Ariège

⁹ La Dépêche du Midi, journal



8. FAUNE, FLORE ET MILIEUX NATURELS

Sources : relevés de terrain, bibliographie, site de la DREAL Occitanie, INPN

8.1. TERRITOIRES À ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

8.1.1. Les zonages de protection et le réseau Natura 2000

8.1.1.1. Concernant la zone d'étude

Le site n'est concerné directement par aucun périmètre de protection réglementaire ni par aucun site du réseau Natura 2000.

8.1.1.2. Aux alentours de la zone d'étude

On note tout de même un site du réseau Natura 2000 et un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) à environ 700 m au sud-ouest du site. Ces zonages concernent le cours d'eau de l'Ariège. Le site Natura 2000 est la Zone Spéciale de Conservation « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste » (FR7301822) tandis que l'APPB concerne les « Tronçons du cours de l'Ariège : de l'usine de Labasse à la prise de Pebernat et de la restitution de Pebernat à la limite du département » (FR3800253).

Natura 2000 Directive Habitats : Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste [FR 7301822]

Située à environ 700 m au sud-ouest du site (au plus proche de celui-ci), cette ZSC correspond au cours de la Garonne et à ses principaux affluents : Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste. Le site comprend le lit mineur et une partie du lit majeur de l'Ariège, le lit de l'Hers et quelques ripisylves et zones humides, le lit mineur des cours amont pour certains poissons et le Desman des Pyrénées. Il s'étend sur une surface de 9 581 ha.

Ces cours d'eau ont un grand intérêt pour les poissons migrateurs (zones de frayères actives et potentielles importantes pour le Saumon atlantique en particulier qui fait l'objet d'alevinages réguliers et dont les adultes atteignent déjà Foix sur l'Ariège, Carbonne sur la Garonne, à la suite de l'équipement des barrages en systèmes de franchissement (passes à poissons par exemple) sur le cours aval).



Habitats d'intérêt communautaire

Nom (* habitats prioritaires)	Superficie (en ha)	Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
3140 – Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.	75,58	Non-significative	-	-	-
3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	92,98	Significative	2% ≥ p > 0	Moyenne	Significative
3220 – Rivières alpines avec végétation ripicole herbacée	0,33	Non-significative	-	-	-
3230 – Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à Myricaria germanica	0,14	Significative	2% ≥ p > 0	Moyenne	Significative
3240 – Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à Salix eleagnos	28,59	Bonne	15% ≥ p > 2%	Bonne	Bonne
3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion	507,75	Bonne	2% ≥ p > 0	Bonne	Bonne
3270 - Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri p.p. et du Bidention p.p.	82,25	Bonne	15% ≥ p > 2%	Bonne	Bonne
4030 – Landes sèches européennes	0,7	Non-significative	-	-	-
5110 – Formations stables xérophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (Berberidion p.p)	5,12	Non-significative	-	-	-
6210 – Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)	30,91	Significative	2% ≥ p > 0	Moyenne	Significative
6220 – Parcours substeppiques de graminées et annuelles des Thero-Brachypodietea *	0,89	Non-significative	-	-	-
6430 – Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin	248,8	Bonne	2% ≥ p > 0	Moyenne	Significative
6510 – Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)	842,52	Bonne	2% ≥ p > 0	Bonne	Bonne
6520 – Prairies de fauche de montagne	101,34	Significative	2% ≥ p > 0	Bonne	Bonne
7220 – Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion) *	0,68	Significative	2% ≥ p > 0	Bonne	Bonne
8110 – Eboulis siliceux de l'étage montagnard à nival (Androsacetalia alpinae et Galeopsietalia ladani)	0,02	Non-significative	-	-	-
8210 – Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	17,73	Significative	2% ≥ p > 0	Moyenne	Significative
8220 – Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	4,36	Significative	2% ≥ p > 0	Moyenne	Significative



Nom (* habitats prioritaires)	Superficie (en ha)	Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
8230 – Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dilleni	0,34	Non-Significative	-	-	-
8310 – Grottes non exploitées par le tourisme	2,72	Significative	2% ≥ p > 0	Bonne	Significative
91E0 - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>) *	1 335,05	Bonne	2% ≥ p > 0	Moyenne	Significative
91F0 - Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves (<i>Ulmion minoris</i>)	433,39	Bonne	2% ≥ p > 0	Moyenne	Significative
9180 – Forêts de pente, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i> *	14,28	Bonne	2% ≥ p > 0	Bonne	Bonne

Tableau 7 : Habitats d'intérêt communautaire (source : extrait du FSD, INPN)

Les habitats surlignés en orange sont ceux effectivement présents sur le cours de l'Ariège (source : DOCOB FR7301822 Partie « Rivière Ariège »).

Espèces de mammifères présentes

Code	Nom	Statut	Population	Conservation	Isolement
1301	<i>Galemys pyrenaicus</i>	Sédentaire	15% ≥ p > 2%	Moyenne	Non-isolée
1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Concentration	2% ≥ p > 0%	Moyenne	Non-isolée
1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Concentration	2% ≥ p > 0%	Moyenne	Non-isolée
1305	<i>Rhinolophus euryale</i>	Concentration	2% ≥ p > 0%	Moyenne	Non-isolée
1307	<i>Myotis blythii</i>	Sédentaire	2% ≥ p > 0%	Moyenne	Non-isolée
1308	<i>Barbastella barbastellus</i>	Concentration	2% ≥ p > 0%	Moyenne	Non-isolée
1310	<i>Miniopterus schreibersii</i>	Sédentaire	2% ≥ p > 0%	Moyenne	Non-isolée
1321	<i>Myotis emarginatus</i>	Sédentaire	2% ≥ p > 0%	Moyenne	Non-isolée
1323	<i>Myotis bechsteinii</i>	Concentration	2% ≥ p > 0%	Moyenne	Non-isolée
1324	<i>Myotis myotis</i>	Sédentaire	2% ≥ p > 0%	Moyenne	Non-isolée
1355	<i>Lutra lutra</i>	Sédentaire	15% ≥ p > 2%	Moyenne	Non-isolée

Tableau 8 : Espèces de mammifères présentes (source : extrait du FSD, INPN)



Espèces de poissons présentes

Code	Nom	Statut	Population	Conservation	Isolement
1095	<i>Petromyzon marinus</i>	Sédentaire	15% ≥ p > 2%	Moyenne	Non-isolée
1096	<i>Lampetra planeri</i>	Sédentaire	2% ≥ p > 0%	Moyenne	Non-isolée
1102	<i>Alosa alosa</i>	Sédentaire	15% ≥ p > 2 %	Moyenne	Non-isolée
1106	<i>Salmo salar</i>	Sédentaire	2% ≥ p > 0%	Moyenne	Non-isolée
1138	<i>Barbus meridionalis</i>	Sédentaire	2% ≥ p > 0%	Moyenne	Marginale
1163	<i>Cottus gobio</i>	Sédentaire	2% ≥ p > 0%	Moyenne	Non-isolée
5339	<i>Rhodeus amarus</i>	Sédentaire	2% ≥ p > 0%	Moyenne	Marginale
6150	<i>Parachondrostoma toxostoma</i>	Sédentaire	2% ≥ p > 0%	Moyenne	Non-isolée

Tableau 9 : Espèces de poissons présentes (source : extrait du FSD, INPN)

Espèces d'invertébrés présents

Code	Nom	Statut	Population	Conservation	Isolement
1041	<i>Oxygastra curtisii</i>	Sédentaire	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée
1044	<i>Coenagrion mercuriale</i>	Sédentaire	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée
1046	<i>Gomphus graslinii</i>	Sédentaire	2% ≥ p > 0 %	Bonne	Non-isolée
1076	<i>Eriogaster catax</i>	Sédentaire	2% ≥ p > 0%	Moyenne	Non-isolée
1083	<i>Lucanus cervus</i>	Sédentaire	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée
1087	<i>Rosalia alpina</i>	Sédentaire	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée
1088	<i>Cerambyx cerdo</i>	Sédentaire	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée
1092	<i>Austropotamobius pallipes</i>	Sédentaire	Non significative	-	-
6199	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	Sédentaire	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée

Tableau 10 : Espèces d'invertébrés présentes

Autres espèces remarquables mentionnées :

- l'Ombre commun (*Thymallus thymallus*) ;
- la Bacchante (*Lopinga achine*) ;
- l'Azuré du serpolet (*Maculinea arion*) ;
- l'Apollon (*Parnassius apollo*) ;
- la Proserpine (*Proserpinus proserpina*).

APPB : Tronçon du cours de l'Ariège [FR 3800253]

Cet APPB, d'une superficie d'environ 170 ha, a été créé le 29/08/1988 (et modifié le 02/07/1990) dans le but d'assurer la protection des biotopes nécessaires à la reproduction, à l'alimentation, au repos et à la survie du Saumon atlantique (*Salmo salar*) et de la Truite de mer (*Salmo trutta trutta*). Les tronçons du cours de l'Ariège concernés sont les suivants :

- du barrage de l'usine EDF de LABARRE jusqu'à la prise d'eau de l'usine EDF de Pébernat (barrage de la cavalerie à Pamiers) ;



- de la restitution de l'usine de Pébernat jusqu'à la limite du département de la Haute-Garonne.

Le périmètre étudié n'est pas concerné directement par un zonage de protection réglementaire, ni par un zonage Natura 2000. Le site Natura 2000 le plus proche se situe à environ 700 m à l'ouest de l'aire d'étude. Il s'agit de la ZSC « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste » (FR 7301822).

Les zonages à proximité du site sont principalement localisés sur l'Ariège et ses milieux riverains. De même, les habitats et les espèces patrimoniales mentionnées sont majoritairement liées aux milieux aquatiques et humides liés à l'Ariège.

Le site d'étude se localise en rive droite du ruisseau du Crieu et de sa ripisylve, petit affluent en rive droite de l'Ariège. Malgré la proximité du cours d'eau, il est peu envisageable que les espèces et les habitats inféodées aux milieux aquatiques et humides soient observées sur les terrains du projet. Toutefois, une attention particulière a été apportée à leur recherche lors des prospections.

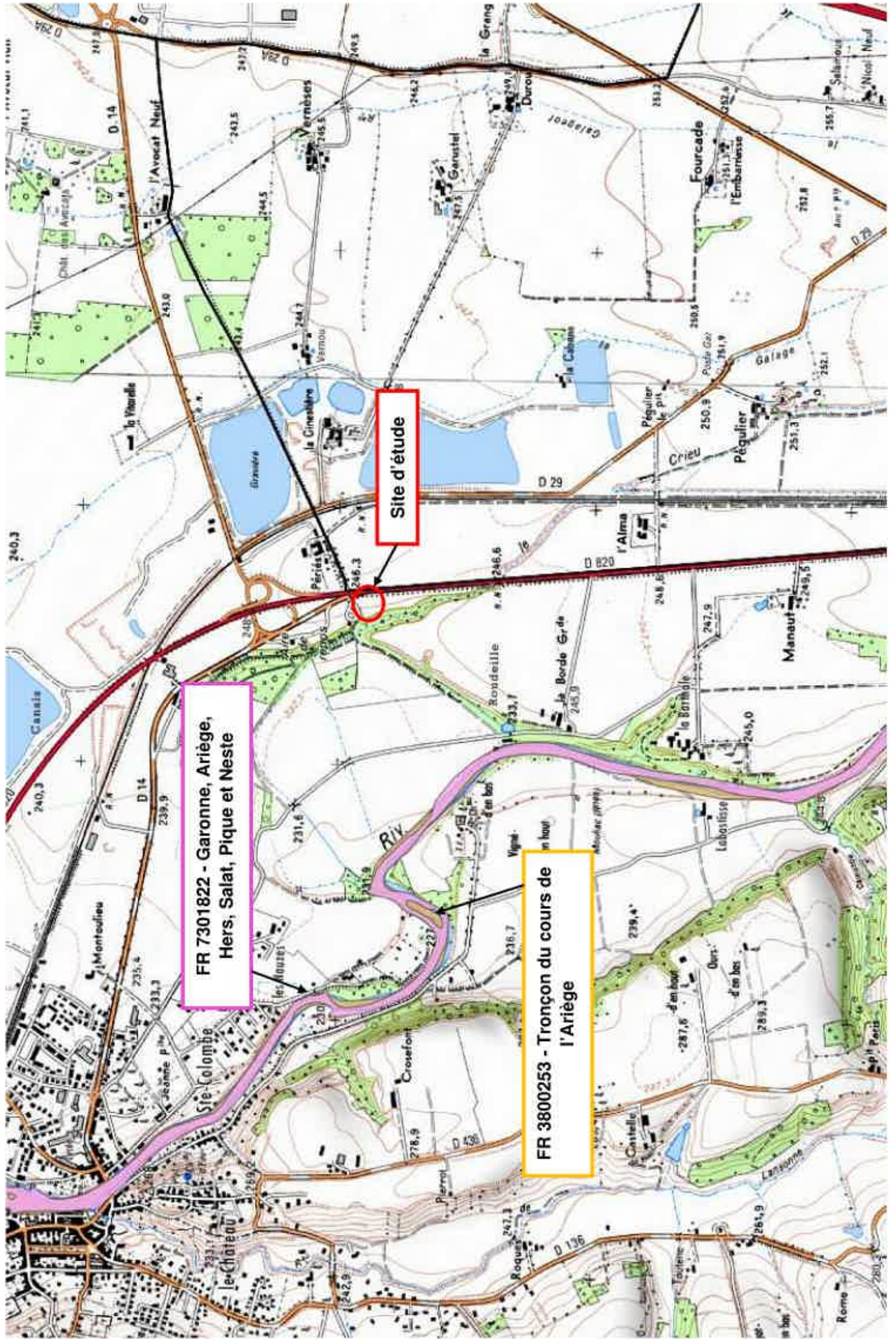


Figure 12 : Zonages Natura 2000 et autres zonages de protection à proximité du site étudié



8.1.2. Incidence du projet sur le site Natura 2000

8.1.2.1. Incidences sur les habitats

Ne sont pris en compte pour les incidences que les habitats d'intérêt communautaire mentionnés dans le DOCOB du site concernant la partie Rivière Ariège (lit mineur).

Type	Observation et statut potentiel sur la zone d'étude
3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion	La distance séparant le site d'étude de l'Ariège annule tout risque d'impact direct ou indirect avec les habitats d'intérêt communautaire de ce site Natura 2000.
3270 - Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri p.p. et du Bidention p.p.	
6430 – Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	
7220 – Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion) *	
91E0 - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) *	
91F0 - Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves (<i>Ulmenion minoris</i>)	

L'incidence de l'exploitation du site sur les habitats Natura 2000 du site « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste » peut ainsi être considérée comme nulle.

8.1.2.2. Incidences sur la faune

La rivière Ariège, s'écoulant à 700 m à l'ouest du site étudié, est incluse dans le site Natura 2000 décrit ci-dessus.

Seul le lit mineur de l'Ariège est concerné par le classement, les berges et la ripisylve ne sont pas incluses dans le périmètre de la zone.

Au vu de l'éloignement, il est donc très peu probable que le site d'étude impacte la faune incluse dans ce site Natura 2000.

Nous retiendrons dans les tableaux qui suivent, uniquement les milieux aquatiques et les espèces susceptibles de les coloniser, mentionnés dans la fiche NATURA 2000 du site FR7301822.



Type	Nom commun	Habitats préférentiels	Observation et statut potentiel sur le site étudié
Mammifères	Desman des Pyrénées (Eur : 1301)	Cours d'eau pyrénéens de bonne qualité, du niveau de la mer jusqu'à 2 700 m d'altitude. Semi-aquatique, il gîte dans les cavités des berges.	Ces deux espèces sont susceptibles de se trouver uniquement dans les parties amont de l'Ariège, à l'écart des zones perturbées et remaniées par l'activité humaine. Non concernées par le site étudié.
	Loutre d'Europe (Eur : 1355)	Occupe tous les types de cours d'eau, les lacs, les étangs, les mares, les marais ... Gîte généralement dans les berges des cours d'eau.	
Chiroptères	Petit Rhinolophe (Eur : 1303)	Relativement ubiquiste, elle fréquente préférentiellement les forêts de feuillus ou mixtes proximité de l'eau.	Ces espèces sont notées uniquement en migration. Non concernées par le site étudié.
	Grand Rhinolophe (Eur : 1304)	Recherche les milieux structurés mixtes, semi-ouverts.	
	Rhinolophe euryale (Eur : 1305)	Mosaïque de milieux boisés et bocagers.	
	Barbastelle d'Europe (Eur : 1308)	Végétation arborée, en massif ou linéaire	Ces espèces peuvent utiliser la ripisylve de l'Ariège comme territoire de chasse. Le site est potentiellement favorable à l'espèce : territoire de chasse.
	Murin de Bechstein (Eur : 1323)	Forêt de feuillus âgés avec points d'eau	
	Petit Murin (Eur : 1307)	Fréquente les paysages ouverts (climat chaud) : pâtures, prairies, paysages agricoles extensifs, etc.	
	Minioptère de Schreibers (Eur : 1310)	Espèce strictement cavernicole.	
Murin à oreilles échancrées (Eur : 1321)	Zones bocagères et boisées en été, vallées alluviales et milieux périurbains		
Poissons	Lamproie marine (Eur : 1095)	Migrateur. Développement des adultes (environ 2 ans) en mer et reproduction en rivière dans des secteurs à courants vifs sur des bancs de graviers et développement	Espèces exclusivement localisées dans le lit de l'Ariège. Non concernées par le site étudié.
	Lamproie de Planer (Eur : 1096)	Cours d'eau douce avec des sédiments et des berges naturelles favorables à son stade larvaire. Recherche les fonds graveleux pour se reproduire en remontant le cours d'eau.	



Type	Nom commun	Habitats préférentiels	Observation et statut potentiel sur le site étudié
		Développement des adultes, reproduction et développement des larves en rivière.	
	Grande alose (Eur : 1102)	Migrateur. Développement des adultes (environ 5 ans) en mer et reproduction et développement des larves en rivière.	
	Saumon atlantique (Eur : 1106)	Migrateur. Développement des adultes en mer et reproduction dans les fleuves côtiers ou dans les grands fleuves.	
Poissons	Barbeau méridional (Eur : 1138)	Cours d'eau clairs et oxygénés. La fraie se déroule sur les bancs de graviers.	Espèces exclusivement localisées dans le lit de l'Ariège Non concernées par le site étudié.
	Chabot (Eur : 1163)	Rivières et fleuves à fonds rocailloux.	
	Bouvière (Eur : 1134)	Poisson d'eau douce. Espèce de milieux calmes aux eaux stagnantes ou peu courantes (lacs, étangs, plaines alluviales). Présence liée à celle des mollusques bivalves du genre <i>Unio</i> ou <i>Anodonta</i> (ponte et développement des œufs dans le bivalve).	
	Toxostome (Eur : 1126)	Poisson d'eau douce. La reproduction a lieu sur les graviers et les pierres dans les eaux rapides. Les adultes prêts à frayer remontent les petits affluents à la recherche des zones à fort courant.	
Invertébrés	Cordulie à corps fin (Eur : 1041)	Espèce inféodée aux habitats lotiques et lentiques bordés d'une abondante végétation aquatique et riveraine. Elle se rencontre jusqu'à 1000m. La larve se développe d'ordinaire dans les parties calmes des eaux courantes, bien oxygénées et de bonne qualité, dans la vase ou le limon, à proximité des rives ombragées.	La configuration des berges et de la ripisylve du Crieu à proximité du site sont potentiellement favorables à cette espèce. Présence potentielle à proximité du site mais non concernée par le site étudié
	Agrion de Mercure (Eur : 1044)	Eaux courantes claires et bien oxygénées avec une végétation hygrophile abondante. Petites rivières, les ruisseaux, les rigoles, les fossés, les suintements et les fontaines.	Il n'existe aucun milieu humide dans la zone d'étude mais les berges et la ripisylve du Crieu à proximité du site peuvent être potentiellement favorables à la reproduction de cette espèce.



Type	Nom commun	Habitats préférentiels	Observation et statut potentiel sur le site étudié
			Présence peu probable à proximité du site.
	Gomphe de Graslin (Eur : 1046)	Fleuves et rivières à cours lents et aux eaux claires et bien oxygénées des grandes vallées alluviales de plaine.	Il n'existe aucun milieu humide dans la zone d'étude Présence peu probable à proximité du site.
	Laineuse du chêne (Eur : 1076)	Espèce typique des paysages bocagers. Fréquente les haies, les buissons, les lisières forestières, les bois ouverts avec une strate arbustive importante.	La configuration des milieux à proximité du site est peu favorable à la reproduction de cette espèce. Présence peu probable à proximité du site.
	Lucane cerf-volant (Eur : 1083)	Espèce liée au milieu forestier. Sa larve se développe aux dépens des souches et des vieux arbres feuillus dépérissant (système racinaire).	Lucane et Capricorne sont deux insectes liés aux vieux bois mais principalement les chênes et les châtaigniers. Ils affectionnent les régions de bocage avec de très vieux arbres. Les ripisylves composées d'arbres à bois tendre ne sont pas leur habitat. Leur présence est très peu probable à ce niveau du Crieu
	Grand Capricorne (Eur : 1088)	Tous types de milieux comportant des chênes relativement âgés : milieux forestiers, arbres isolés en milieu parfois très urbanisé (parcs urbains, alignements de bord de route).	Non concernées par le site étudié.
	Rosalie des Alpes (Eur : 1087)	Troncs d'arbres feuillus, en particulier le hêtre mais aussi le charme, le frêne et les érables. Le plus souvent dans de vieux arbres sur pied plus ou moins sénescents. Fréquente les hêtraies de montagne et moyenne montagne et les ripisylves de plaine.	Il n'y a pas de milieux boisés favorable à la reproduction de l'espèce dans le site Non concernée par le site étudié.
	Écrevisse à pattes blanches (Eur : 1092)	Peuple les eaux froides et vives des torrents et ruisseaux.	L'écrevisse a besoin de petits ruisseaux de bonne qualité. Non concernée par le site étudié.
	Écaille chinée (Eur : 6199)	Fréquente une grande variété de milieux, excepté les zones de monoculture. Milieux humides (complexes riverains des forêts alluviales, mosaïque d'habitats et lisières forestières).	Présence peu probable à proximité du site au niveau des lisières.

Tableau 11 : Espèces patrimoniales du site Natura 2000 potentiellement présentes sur le site



En ce qui concerne les espèces potentiellement concernées par le site, le détail des impacts est décrit dans le tableau suivant :

Espèces potentiellement concernées par le site	Détail de l'impact
Chiroptères	Les milieux présents dans la zone d'étude ne sont pas favorables à la reproduction des chiroptères. Le seul intérêt potentiel du site concerne la chasse. La zone d'étude n'est pas non plus un corridor favorable aux déplacements des espèces. Il n'y a donc pas de destructions d'individus, ni de territoire de chasse et de maturation. Au vu des activités non nocturnes de la déchèterie, les impacts seront nuls. Impact négatif négligeable
Odonates	Les cordons boisés et ripisylves du Crieu sont susceptibles d'être utilisés comme territoire de chasse et de maturation. Dans la zone d'étude, les milieux semblent peu favorables à la maturation de ces espèces. L'intérêt potentiel du site serait la chasse. La zone d'étude n'est pas un corridor favorable aux déplacements des espèces. Il n'y a donc pas de destructions d'individus, ni de territoire de chasse et de maturation. Le seul impact potentiel est un dérangement ponctuel d'individus en stationnement. Impact négatif très faible

Tableau 12 : Impacts sur les espèces potentiellement présentes

L'incidence de l'exploitation du site sur les espèces Natura 2000 du site « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste » peut ainsi être considérée comme très faible à nulle.

8.1.3. Les zonages d'inventaire

8.1.3.1. Concernant la zone d'étude

Aucun zonage d'inventaire ne concerne directement les terrains étudiés.

8.1.3.2. Aux alentours de la zone d'étude

Trois zonages d'inventaires sont présents dans un rayon de 3 km autour des terrains étudiés :

ZNIEFF de type I « Cours de l'Ariège » (code 730010232) – Superficie : 1 341 ha.

Située à environ 700 m à l'ouest du site d'étude, cette ZNIEFF correspond au réseau hydrographique de l'Ariège.

La dynamique de la rivière fait que les lits mineur et majeur de l'Ariège montrent une diversité de milieux naturels importante. La végétation herbacée riveraine de type mégaphorbiaie et les communautés végétales amphibies et aquatiques sont aussi bien représentées. Concernant la flore, on rencontre des espèces de milieux strictement aquatiques, humides ou riverains. Sur la



partie amont de l'Ariège sont également présentes des espèces rupicoles telles que l'Asarine couchée (*Asarina procumbens*). Plus en aval, on peut avoir ponctuellement dans les boisements riverains des espèces à affinités méditerranéennes comme l'Alaterne (*Rhamnus alaternus*). Sur les coteaux secs et de certaines parcelles cultivées bordant l'Ariège se rencontrent ponctuellement des espèces typiques de ces milieux comme le Ciste à feuilles de sauge (*Cistus salviifolius*).

Intérêts majeurs :

- Habitats : Forêts riveraines de Saule blanc (*Salicion albae*), Aulnaie-frênaie (*Alnion glutinoso-incanae*), fragments de forêts de chênes, d'ormes et de frênes typiques des grands systèmes fluviaux médioeuropéens, Groupement de petits potamots, Végétation des bancs de graviers et des berges vaseuses, Cariçaias à *Carex pseudocyperus*, Roselières, Sources d'eaux dures (Cratoneurion)...
- Des espèces végétales de milieux strictement aquatiques, humides ou riverains.
- Une espèce végétale protégée en Midi-Pyrénées : l'Utriculaire commune.
- Mammifères : Loutre d'Europe, Desman des Pyrénées.
- Chiroptères : Grand et Petit Rhinolophe, Rhinolophe euryale, Barbastelle d'Europe, Sérotine commune, Murin à moustache, Murin à oreilles échancrées, Murin de Natterer, Petit et Grand Murin, Noctule de Leisler, Pipistrelle commune et de Kuhl, Vespère de savi, Oreillard gris et roux, Murin de Bechstein, Murin de Daubenton.
- Avifaune : Butor étoilé, Blongios nain, Héron cendré, Milan noir, Petit-duc scops,
- Poissons : Chabot, Loche franche, Vairon, Anguille, Saumon atlantique, Lamproie de Planer, Bouvière.
- Amphibiens : Triton marbré, Pélodyte ponctué, Grenouille rousse, Salamandre tachetée.
- Reptiles : Coronelle lisse.

ZNIEFF de type II « L'Ariège et ripisylves » (code 730012132) – Superficie : 1 975 ha.

Située à environ 700 m à l'ouest du site d'étude, cette ZNIEFF comprend la ZNIEFF de type I « Cours de l'Ariège » à laquelle s'ajoutent certains bras secondaires, des ramiers et des habitats constituant le lit majeur (en particulier ripisylves et prairies).

Intérêts majeurs :

- Habitats : Forêts riveraines de Saule blanc (*Salicion albae*), Aulnaie-frênaie (*Alnion glutinoso-incanae*), fragments de forêts de chênes, d'ormes et de frênes typiques des grands systèmes fluviaux médioeuropéens, Groupement de petits potamots, Végétation des bancs de graviers et des berges vaseuses, Cariçaias à *Carex pseudocyperus*, Roselières, Sources d'eaux dures (Cratoneurion)...
- Des espèces végétales de milieux strictement aquatiques, humides ou riverains.
- Une espèce végétale protégée en Midi-Pyrénées : l'Utriculaire commune.
- Mammifères : Loutre d'Europe, Desman des Pyrénées.
- Chiroptères : Grand et Petit Rhinolophe, Rhinolophe euryale, Barbastelle d'Europe, Sérotine commune, Murin à moustache, Murin à oreilles échancrées, Murin de Natterer, Petit et Grand Murin, Noctule de Leisler, Pipistrelle commune et de Kuhl, Vespère de savi, Oreillard gris et roux, Murin de Bechstein, Murin de Daubenton.
- Avifaune : Butor étoilé, Blongios nain, Héron cendré, Milan noir, Petit-duc scops,



- Poissons : Chabot, Loche franche, Vairon, Anguille, Saumon atlantique, Lamproie de Planer, Bouvière.

ZNIEFF de type II « Basse plaine de l'Ariège et de l'Hers » (code 730030512) – Superficie : 7048,61 ha.

Située à environ 2,4 km à l'est du site d'étude, la ZNIEFF de la « basse plaine de l'Ariège et de l'Hers » est composée majoritairement de milieux d'agriculture intensive : cultures diverses, prairies améliorées, mais on rencontre aussi d'autres milieux, parfois de petite superficie mais qui ont tous leur intérêt dans ce contexte de plaine agricole : friches, haies, prairies, bosquets, fossés de drainage. Les rivières Ariège et Hers ont formé une vaste plaine alluviale, la plaine d'Ariège, enserrée entre les coteaux du Terrefort à l'ouest et ceux du Lauragais à l'est. La plaine a été formée par les divagations de l'Ariège et de l'Hers et par leur action érosive sur les coteaux qui l'encadrent. Au quaternaire, ces rivières ont déposé une grande quantité de matériaux, constituant ainsi des terrasses. Les 7 000 ha de la ZNIEFF correspondent à la basse terrasse (boulbonne) constituée par la vaste partie centrale de la plaine. Les sols sont des boubènes (sol alluvionnaire limoneux, lessivé de ses éléments minéraux) limoneuses, acides, battantes, localement très caillouteuses et mal drainées, reposant sur un horizon imperméable. De potentialité médiocre, ce sont des sols fortement hydromorphes en hiver et très secs en été. Ces contraintes de sols sont à l'origine d'un milieu naturel à caractère humide en hiver qui se transforme en « steppe » en été. La zone est parcourue par quelques ruisseaux et de nombreux fossés de drainage (gallages). Un réseau de haies arborées y persiste de façon assez fragmentaire. C'est dans ce contexte agricole particulier que sont présents des milieux et des espèces patrimoniales. La ZNIEFF inclut dans son périmètre deux ZNIEFF de type 1 : « Plans d'eau de Mazères », « Bosquets de Las Garros à La Pradasse et aéroport de Pamiers - les Pujols ».

Intérêts majeurs :

- Habitats : Cultures, Alignements d'arbres, haies, petits bois, bocage, parcs, Fossés et petits canaux, Prairies mésophiles, Prairies humides et mégaphorbiaies, Eaux douces stagnantes.
- Plantes : Anthémis géante, Petite amourette, Roquette des champs, Souci des champs, Barbeau, Myosotis bicolore, Orchis à fleurs lâches, Ornithope comprimé, Pavot argémone, Bartsie visqueuse, Pois cultivé, Scandix Peigne-de-Vénus, Silène de France, Laiteron des champs.
- Basidiomycète : Corne d'abondance
- Mammifères : Martre des pins
- Avifaune : Canard pilet, Canard souchet, Sarcelle d'hiver, Canard siffleur, Sarcelle d'été, Oie cendrée, Pipit rousseline, Héron cendré, Hibou des marais, Fuligule milouin, Fuligule morillon, Œdicnème criard, Bécasseau variable, Bruant des roseaux, Cochevis huppée, Bécassine des marais, Echasse blanche, Torcol fourmilier, Goéland cendré, Milan royal, Courlis cendré, Balbuzard pêcheur ; Tourterelle des bois, Huppe fasciée, Vanneau huppée.
- Crustacées : *Niphargus robustus* Chevreux, 1901, *Salentinella gineti* Balazuc, 1957, *Salentinella petiti* Coineau, 1968, *Stenasellus virei virei* Dollfus, 1897
- Odonates : Caloptéryx hémorroïdal, Agrion de Mercure, Agrion nain, Libellule fauve.



- **Amphibien** : Crapaud calamite, Rainette méridionale, Pélodyte ponctué, Grenouille agile.

Le périmètre étudié n'est pas concerné par un zonage d'inventaire, les plus proches étant les ZNIEFF de type I et II axées sur l'Ariège à environ 700 m à l'ouest du site.

Les zonages à proximité du site sont principalement localisés sur l'Ariège et ses milieux riverains et la plaine et les milieux de cultures. De même, les habitats et espèces patrimoniales sont majoritairement liées aux milieux aquatiques et humides liés à l'Ariège ainsi qu'aux milieux de bocage.

Il est donc très peu probable que les espèces animales et végétales remarquables mentionnées dans les inventaires soient observées sur les terrains du projet.

Le site d'étude se localise en rive droite le long du ruisseau du Crieu et de sa ripisylve, petit affluent en rive droite de l'Ariège. Malgré la proximité du cours d'eau, il est peu envisageable qu'elles soient observées sur les terrains du projet. Toutefois, une attention particulière a été apportée à leur recherche lors des prospections.

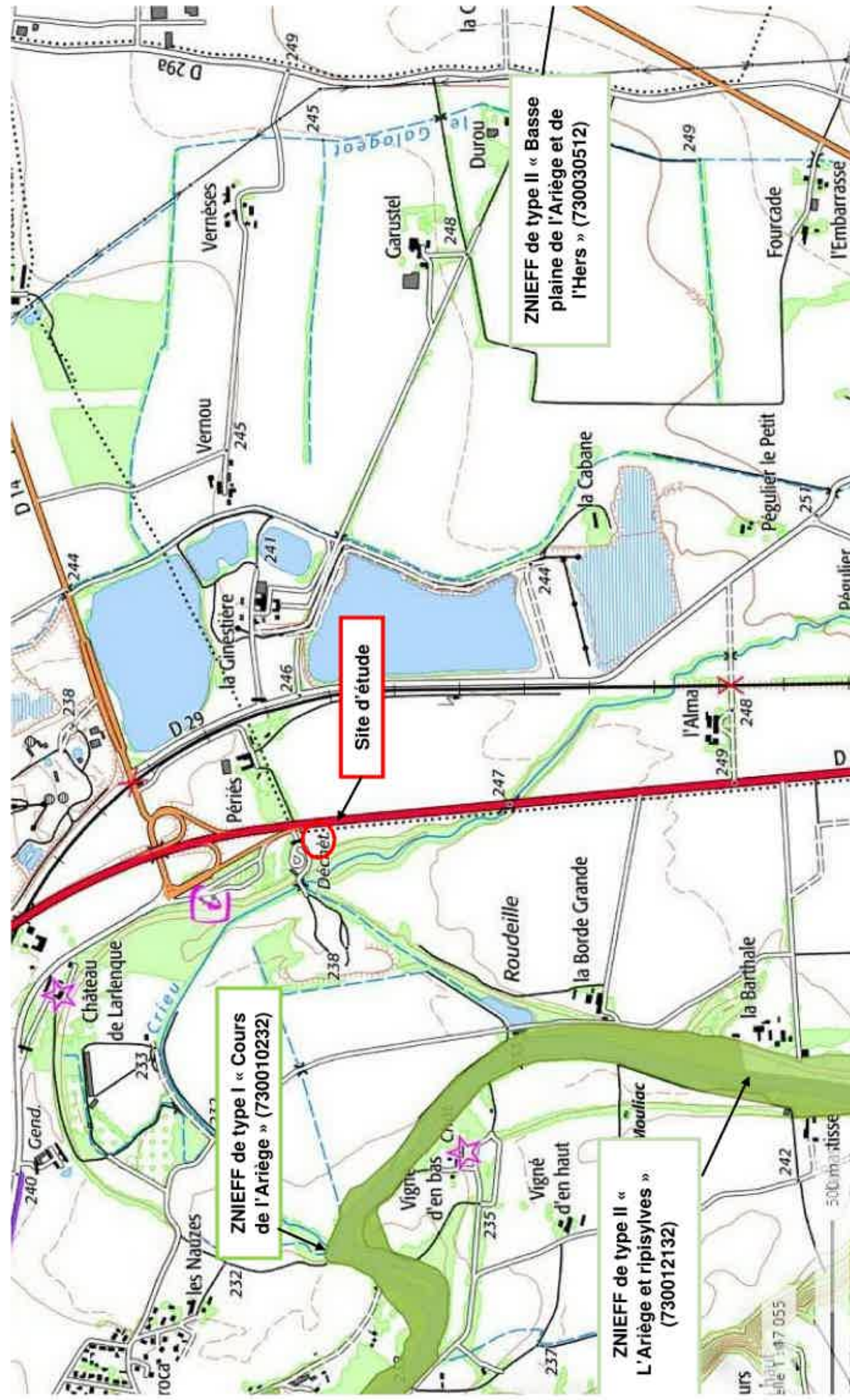


Figure 13 : Zonages d'inventaire à proximité du site étudié



8.2. LES DIFFÉRENTS MILIEUX ET HABITATS PRÉSENTS

On précisera que cette partie est basée sur des relevés faunistiques et floristiques réalisés le 16 janvier 2020 et le 13 mars 2020 par le Cabinet Ectare. Une zone tampon a été prise en compte pour étudier les milieux présents aux alentours du site.

8.2.1. Zone de la déchèterie

Ainsi, le site étudié est majoritairement composé de milieux artificialisés liés à l'activité de la déchèterie, localement à l'ouest une friche herbacée et un boisement dégradé sont présents. Le ruisseau du Crieu borde le sud du site d'étude. Ces formations peuvent être classées selon la classification habitat Corine Biotope (CB) :

- Zones en exploitation
- Zones imperméabilisées (majorité du site)
- 44 : Forêts riveraines, forêts et fourrés très humide (partie sud-ouest du site) / 24.14 : Zone à Barbeaux (petite partie au sud-ouest)
- 85.12 : Pelouses ornementales
- 86 : Bâtiments
- 87.2 : zones rudérales
- Ripisylve et ruisseau du Crieu



Zones en exploitation/ imperméabilisées © ECTARE



Pelouses ornementales © ECTARE



Boisement dégradé © ECTARE



Ruisseau du Crieu et de sa ripisylve © ECTARE

Les milieux rudéraux et de pelouses ne présentent pas d'intérêt floristique particulier. Ils peuvent être colonisés par une flore rudérale commune, pionnière, acclimatée à des milieux récemment remaniés où perturbés.

Une petite partie au sud-ouest du site est occupée par un boisement dégradé. Ce milieu est assez humide grâce à la présence du ruisseau de Crieu et sa ripisylve à proximité. Le boisement est composé d'une strate arborée de Frêne commun (*Fraxinus excelsior*), et en moindre mesure d'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*), de Chêne pédonculé (*Quercus robur*) et de Robinier faux-acacia (*Roninaria pseudoacacia*). La strate herbacée est dominée par les ronces (*Rubus fruticosus*), le fragon petit houx (*Ruscus aculeatus*) et de Carex pendant (*Carex pendula*). La diversité floristique est faible mais intéressante. **Ces boisements dégradés (Crieu et sa ripisylve) présentent un faible d'intérêt floristique. Cependant, ils participent au fonctionnement écologique du secteur en offrant un lieu de refuge, d'alimentation et de reproduction pour la faune locale. Le ruisseau du Crieu et sa ripisylve associée jouent également un rôle écologique important dans le secteur. Les enjeux pour ces milieux sont moyens.**

Les zones rudérales et les pelouses ne présentent pas un intérêt floristique particulier, la flore est commune. Seul le ruisseau, sa ripisylve et les boisements riverains représentent l'enjeu majeur du site. Ces milieux ne sont pas non plus d'intérêt communautaire, leurs enjeux écologiques sont modérés à très faible.



Figure 14 : Cartographie des habitats naturels



Figure 15 : Cartographie des sensibilités naturelles



8.2.2. Zone de la future plateforme

Le site étudié est uniquement composé de friches herbacées entretenues. Cette formation peut être classée comme habitat Corine Biotope 87.1 : Friches herbacées. Ce milieu ne présente pas d'intérêt floristique particulier.

Il est colonisé par une flore commune de friche herbacée, acclimatée à des milieux perturbés.



Friches herbacées © ECTARE

Ainsi, cet habitat commun, sans valeur patrimoniale, n'est pas d'intérêt communautaire.

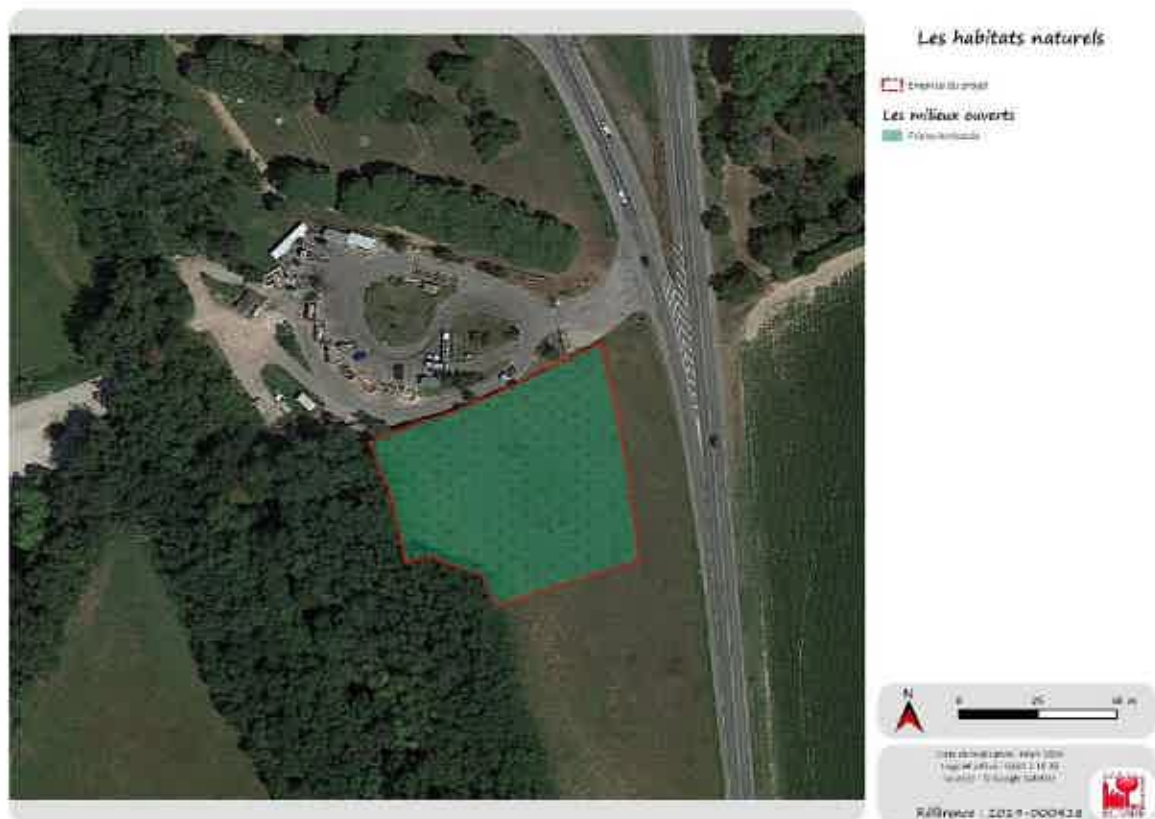


Figure 16 : Cartographie des habitats naturels



Figure 17 : Cartographie des sensibilités des habitats naturels

8.2.3. Les milieux présents en bordure des terrains de la zone d'étude

Le site est implanté dans secteur agricole occupé majoritairement par des parcelles cultivées intensivement (CB : 82.11 : Grandes cultures) en maïs irrigué. Toutefois, de nombreuses zones boisées (ripisylve) sont présentes le long du ruisseau du Crieu.

On note la présence d'un boisement en limite ouest du site étudié. La strate arborée se compose d'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*), Frêne commun (*Fraxinus excelsior*), de robinier faux-acacia (*Roninaria pseudoacacia*) et de chêne pédonculé (*Quercus robur*), Saules noir (*Populus nigra*) et d'Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*), dans de moindres proportions. La strate herbacée est quant à elle constituée de ronces (*Rubus fruticosus*), de Clématite des haies (*Clematis vitalba*), de fragon petit houx (*Ruscus aculeatus*), d'Arum d'Italie (*Arum italicum*), de Carex pendante (*Carex pendula*).

Tandis que plus à l'Ouest, un bras du ruisseau Crieu s'écoule, le sol est gorgé d'eau et ponctué de prêles (*Equisetum telmateia*). De plus, un boisement dominé par du Peuplier noir (*Populus nigra*) est situé à proximité de la zone de déchets verts.

Ces formations végétales ainsi décrites peuvent être classées comme habitat Corine Biotope 44 : Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides.

Dans cette catégorie, ces habitats ne se rapprochent toutefois d'aucune formation végétale d'intérêt communautaire ou prioritaire.



Toutefois, ils participent au fonctionnement écologique du secteur en permettant le déplacement et offrant un lieu de refuge, d'alimentation et de reproduction pour la faune locale.



Boisement bordure ouest du site d'étude © ECTARE

De plus, un cours d'eau permanent, le ruisseau du Crieu s'écoule à 35m à l'ouest du site d'étude et présente un faciès qui correspond approximativement à la zone à barbeaux (*Barbus barbus*) selon la classification d'Holmes. Ce milieu décrit peut-être classé comme habitat Corine Biotope 24.14 : Zone à barbeau. **Cet habitat n'est pas d'intérêt communautaire. Toutefois, le ruisseau du Crieu participe au fonctionnement écologique du secteur pour la faune (alimentation, refuge, reproduction et déplacement).**

À l'est, le site est bordé par un axe routier (RD 820) et des cultures. **Ces milieux ne présentent aucun intérêt floristique particulier ni enjeu écologique.**

La zone de stockage de déchets verts et l'ancienne décharge à l'ouest du site d'étude ne présentent aucun intérêt floristique particulier. **Cependant, ce milieu peut servir de halte migratoire, de zone d'alimentation, d'hivernage et hibernage pour la faune sauvage.**

On peut noter au nord du site d'étude, une aire de repos ainsi que des jardins et des habitations à l'est, de l'autre côté de la D820. **Ces milieux ne présentent aucun intérêt particulier.**



Figure 18 : Vue aérienne de la déchèterie et ses alentours en 2019 (source : Géoportail – hors échelle)

Le site étudié est composé majoritairement de milieux remaniés et perturbés par l'activité humaine (zones rudérales et friches herbacées) et présentant une sensibilité écologique faible à très faible. Toutefois, localement, le boisement dégradé au sud-ouest ainsi que le ruisseau du Criou et sa ripisylve présentent des enjeux écologiques moyens. Ces milieux participent au fonctionnement écologique du secteur en offrant un lieu de refuge, d'alimentation et de reproduction pour la faune locale.

Le projet a intégré cette sensibilité et évitera totalement ce milieu boisé.

8.2.4. Flore remarquable

8.2.4.1. Données bibliographiques locales

D'après la base de données de l'Inventaire National de la protection de la Nature (INPN), 187 espèces végétales (dont deux sont protégées au niveau régional et trois font l'objet d'une réglementation préfectorale) sont mentionnées sur la commune de Saverdun.



Espèce	Effectif	Date de dernière observ.	Protecti on europée nne	Protection nationale		Liste rouge nationale		Protection régionale / local	
			Directive Habitats	Art 1	Art 2	Tome 1	Tome 2	Ex-région Midi-Pyrénées	Arrêté ministériel
Crassule mousse (<i>Crassula tillaea</i>)								X	
Lupin réticulé (<i>Lupinus angustifolius</i>)								X	
Sceau de Notre Dame (<i>Dioscorea communi</i>)									X
Polystic à frondes soyeuses (<i>Polystichum setiferum</i>)									X
Fragon (<i>Ruscus aculeatus</i>)									X

Tableau 13 : Espèces végétales protégées et réglementées sur la commune de Saverdun (source : INPN)

Le Fragon petit a été observé dans la partie sud-ouest du site d'étude. Cette espèce est soumise à un arrêté ministériel sur le ramassage ou la récolte et la cession. Il n'y a donc aucun enjeu au vu des activités de la future zone de déchets verts.

Deux espèces végétales protégées au niveau régional et trois espèces réglementées sont mentionnées sur la commune de Saverdun.

Une espèce soumise à un arrêté ministériel est présente au sein du site d'étude, le Fragon petit houx. Toutefois, au vu des activités de la future plateforme et de la déchèterie, il n'y a aucun impact sur cette espèce.

8.2.4.2. Espèces floristiques protégées et / ou menacées

Aucun habitat d'intérêt communautaire ni aucune espèce végétale protégée n'a été recensé sur le site étudié.

Aucune espèce végétale protégée n'a été recensée sur les terrains étudiés. De même, aucun habitat d'intérêt communautaire n'a été observé.

8.2.4.3. Espèces exotiques envahissantes

Le Conservatoire Botanique National de Midi-Pyrénées (CBNPMP) a été chargé de faire émerger, un plan régional d'actions sur les plantes exotiques envahissantes avec les acteurs locaux. Ce plan s'est appuyé sur un état des lieux, une synthèse bibliographique des plantes exotiques envahissantes, et la mobilisation de plus de 100 structures régionales à l'occasion d'une enquête et de réunions de concertation en 2011-2012. L'ensemble de cette démarche a été accompagné par la Région Midi-Pyrénées, la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Midi-Pyrénées (DREAL Midi-Pyrénées), l'Agence de l'eau Adour-Garonne, avec le soutien du Fonds Européen de Développement Régional.



Ainsi, une liste d'espèces végétales exotiques envahissantes a été établie à l'échelle de l'ex-région Midi-Pyrénées. En 2013, 106 espèces exotiques envahissantes ont été recensées dans le département de la Haute-Garonne.

Quatre espèces végétales exotiques envahissantes ont été observées sur le site d'étude :

Famille	Nom latin	Nom commun	Habitat d'observation	Statut
Asteraceae	<i>Senecio inaequidens</i>	Séneçon du Cap	Friche herbacée	Majeure
	<i>Erigeron canadensis</i>	Conyze du Canada		Moyenne
	<i>Erigeron sumatrensis</i>	Vergerette de Barcelone		Moyenne
	<i>Ambrosia artemisiifolia</i>	Ambroise à feuilles d'Armoise		Majeure

Ces espèces seront prises en compte dans la suite du projet. Des actions de gestion spécifiques seront mises en place afin de limiter l'expansion de ces espèces (arrachage, mise en containers étanches, suivi saisonnier).

8.3. LA FAUNE

Le site est peu favorable au développement d'une biodiversité intéressante. On note toutefois la présence de quelques milieux plus favorables situés à proximité de l'aire d'étude tels que le ruisseau du Crieu, sa ripisylve et les boisements.

Aucune espèce de reptile n'a été recensée dans la zone d'étude. Toutefois, il est à noter que l'inventaire s'est effectué en hiver, période non favorable à l'observation des reptiles. Les milieux en bordure ouest et nord du site d'étude sont favorables aux reptiles notamment au niveau des lisières. Plusieurs espèces pourraient utiliser le site d'étude. L'entretien de la friche est toutefois limitant pour ces espèces.

Aucune espèce d'amphibiens n'a été recensée dans la zone d'étude. Aucun milieu n'est favorable à la reproduction ou à l'alimentation des amphibiens. La ripisylve et le ruisseau du Crieu à proximité sont par contre favorables à l'alimentation, la reproduction et l'hivernage.

Concernant les mammifères, quelques empreintes de Sanglier (*Sus scrofa*), de Chevreuil (*Capreolus capreolus*) et Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*) ont été relevées dans la zone de stockage des déchets verts et de cultures en dehors de la zone d'étude.. Aucune espèce de mammifère à statut particulier n'a été observée dans l'emprise du projet. Les milieux sont en effet peu attractifs pour les mammifères sans compter le dérangement lié aux activités humaines à proximité (voirie et déchèterie). Le site d'étude sert comme zone de transit ou d'alimentation.

Pour les chiroptères, le site peut constituer un terrain de chasse ou de déplacement par sa présence en lisière de ripisylve et de boisements mais il n'est pas favorable à la reproduction.



Aucune espèce d'oiseau à statut particulier n'a été observée dans l'emprise du projet. À l'intérieur du site quelques espèces d'oiseaux peu exigeantes et adaptées aux milieux anthropiques ont été observées : Bergeronnette grise (*Motacilla alba*), Mésange charbonnière (*Parus major*), Mésange bleu (*Cyanistes caeruleus*), la Fauvette à tête noir (*Sylvia atricapilla*), et Moineau domestique (*Passer domesticus*). Ces espèces ont été observées au niveau du petit bosquet en partie sud-ouest du site d'étude. Les milieux sont en effet peu attractifs pour les oiseaux sans compter le dérangement lié aux activités humaines dans le secteur. La zone d'étude peut tout au plus constituer un territoire de chasse et d'alimentation pour ces espèces. Seul le petit bosquet peut servir potentiellement à la reproduction. De plus, deux autres espèces ont été aperçues en vol au-dessus du site : le Grand cormoran (*Phalacrocorax carbo*) et le Pigeon ramier (*Columba palumbus*).

Quelques espèces d'oiseaux ont été recensées majoritairement sur l'ancienne décharge et quelques-unes dans les zones de cultures, l'aire de repos et dans les différentes zones boisées et de ripisylve autour de la zone d'étude: le Geai des chênes (*Garrulus glandarius*), la Buse variable (*Buteo buteo*), le Rouge gorge (*Erithacus rubecula*), la Mésange charbonnière (*Parus major*), la Mésange bleue (*Cyanistes caeruleus*), le Troglodyte mignon (*Troglodytes troglodytes*), le Pinson des arbres (*Fringilla coelebs*), la Fauvette à tête noire (*Sylvia atricapilla*), le Tarier pâtre (*Saxicola rubicola*), l'Accenteur mouchet (*Prunella modularis*), le pic vert (*Picus viridis*), le Goéland leucophée (*Larus michahellis*), le Pouillot véloce (*Phylloscopus collybita*), le Milan royal (*Milvus milvus*), le Bergeronnette grise (*Motacilla alba*), le Moineau domestique (*Passer domesticus*).

Les zones de cultures environnantes peuvent constituer des zones de chasse pour des espèces de rapaces et les zones végétalisées (parc, haies, lisières...) des lieux de refuge et de reproduction pour de nombreuses espèces de passereaux. En effet, au sein de la zone de stockage de déchets verts de nombreuses espèces de passereaux ont été observées.

Les milieux périphériques du site sont relativement communs localement pour les invertébrés. Aucune espèce d'odonates, de papillons et autres insectes n'a été recensée (saison non favorable à l'observation des invertébrés). Les milieux du site d'étude ne présentent pas un habitat favorable à la reproduction et à la maturation des odonates. Quelques espèces d'odonates peuvent se reproduire dans le ruisseau du Crieu et se déplacer et chasser sur le site d'étude.

Les milieux de friche herbacée de la zone d'étude sont favorables à la reproduction des papillons, coléoptères et orthoptères en général. Toutefois, l'entretien régulier de la friche est très limitant pour ces espèces.

La ripisylve du ruisseau du Crieu est favorable à la reproduction de quelques espèces d'amphibiens, d'odonates d'insectes et d'oiseaux et constitue un corridor de déplacement intéressant pour la faune locale.

L'aire d'étude accueille un cortège faunistique très peu diversifié et principalement composé d'espèces communes localement, en raison notamment des milieux remaniés et perturbés par l'activité humaine.

Les seuls enjeux faunistiques de la zone d'étude sont liés à la proximité immédiate du ruisseau du Crieu et de sa ripisylve qui pourraient permettre la reproduction de quelques espèces d'amphibiens et d'odonates ainsi qu'au niveau du boisement dégradé en partie sud-ouest qui permet le refuge et l'alimentation de certaines espèces d'oiseaux et potentiellement pour l'hibernage des amphibiens, et l'alimentation et la maturation des odonates.



Au vu de l'importance de ces milieux, il a été décidé de les préserver de tout aménagement limitant ainsi toute incidence potentielle complémentaire.

8.4. FONCTIONNEMENT ÉCOLOGIQUE DU SITE ET TRAME VERTE ET BLEUE

8.4.1. Définition de la trame verte et bleue au sens Grenelle

« La trame verte et la trame bleue ont pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation et à la restauration des continuités écologiques entre les milieux naturels ».

La trame verte est constituée :

- de tout ou partie des espaces protégés au titre du livre III du code de l'environnement (Conservatoire de l'espace littoral, Parcs nationaux, Réserves naturelles...) et du titre Ier du livre IV portant sur la protection de la faune et de la flore ainsi que les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité ;
- et, justifiant l'utilisation du terme « trame verte », des corridors écologiques constitués des espaces naturels ou semi-naturels ainsi que des formations végétales linéaires ou ponctuelles permettant de relier les espaces mentionnés plus haut.

La trame bleue est constituée :

- des cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux figurant sur les listes établies en application de l'article L. 214-17 du code de l'environnement et ceux importants pour la préservation de la biodiversité ;
- de tout ou partie des zones humides dont la préservation ou la remise en bon état contribue à la réalisation des objectifs visés au IV de l'article L. 212-1, et notamment les zones humides mentionnées à l'article L. 211-3, et celles jugées importantes pour la préservation de la biodiversité.

8.4.2. Principes de fonctionnement – réseau écologique

Un réseau écologique est constitué des éléments suivants :

- Les réservoirs ou pool de biodiversité : milieux naturels de bonne qualité et de surface suffisante pour conserver une bonne fonctionnalité. Ce sont des zones biologiquement riches tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif.
- Les zones de développement, constituées par des espaces transformés ou dégradés mais qui restent potentiellement favorables à la présence des espèces spécialisées.
- Les continuums écologiques, formés par des ensembles d'espaces privilégiés dans lesquels peuvent se développer des métapopulations grâce à des échanges permanents.
- Les zones d'extension, potentielles intéressantes pour la faune mais actuellement non accessibles.
- Les corridors biologiques (ou connexions écologiques), constitués par les espaces naturels utilisés par la faune et la flore pour se déplacer pendant un cycle de vie.



8.4.3. Le contexte

Une approche de la trame verte et bleue, et plus généralement une approche des continuités écologiques a été réalisée dans le cadre du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) de l'ex-région Midi-Pyrénées. Ce document indique que la zone d'étude est située à environ 50 m d'éléments majeurs de la trame verte ou de la trame bleue à l'échelle régionale. Le réservoir de biodiversité majeur du secteur concerne le milieu boisé de plaine, qui longe l'Ariège dans le secteur étudié, elle-même corridor surfacique dans un axe sud / nord en direction de la Garonne.

8.4.4. Les continuités et les fonctionnalités écologiques de la zone d'étude

La zone étudiée est, comme nous l'avons montré (analyse des habitats naturels), très marquée par l'activité humaine. À noter cependant, la présence du ruisseau du Crieu et sa ripisylve qui participent à la diversité locale.

Le site d'étude n'est pas concerné par un zonage de protection, ni par un site Natura 2000. Le site Natura 2000 le plus proche, la ZSC « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste » (FR 7301822), est localisé à 700 m au sud-ouest de la zone d'étude. En effet, ils concernent majoritairement le cours de l'Ariège et ses milieux riverains. Aucun zonage d'inventaire ne concerne le site d'étude, les plus proches, la ZNIEFF « Cours de l'Ariège » et la ZNIEFF « L'Ariège et ripisylves » sont situées à 680 m à sud-ouest du site.

L'Ariège, sa ripisylve et ses milieux riverains constituent un corridor surfacique et linéaire de la trame bleue ainsi qu'un réservoir linéaire important dans le secteur. Ils assurent les connexions entre les différents réservoirs de biodiversité et offre aux espèces des conditions favorables à leurs déplacements et leur reproduction. Le projet situé à 700 m au nord-est n'impacte pas ces éléments de la trame bleue. Le ruisseau du Crieu constitue également un corridor surfacique et linéaire qui permet d'assurer une connexion avec l'Ariège (réservoir de biodiversité) et d'assurer l'alimentation, la reproduction, le refuge et le déplacement à la faune. Le ruisseau du Crieu borde le site d'étude. Au vu des activités de la déchèterie, le site ne présente aucun impact sur ce corridor et son fonctionnement.

De plus, la ripisylve de l'Ariège constitue une zone de transition qui pourrait être considérée comme un écotone au sein duquel s'opère une augmentation de la richesse spécifique (zone de refuge, d'alimentation et de reproduction pour la faune). Cependant, les installations situées à environ 700 m au nord-est et en surplomb du cours de l'Ariège n'impactent pas cette connexion écologique.

On notera également que le projet se situe dans un milieu très marqué par les activités humaines, ponctuée de nombreux obstacles surfaciques. Les cultures agricoles qui s'étendent sur des grandes surfaces forment également des barrières écologiques importantes peu favorables à la dispersion des espèces. Les routes, telles que la RN 820, la D14 et la D29 à proximité constituent des barrières écologiques importantes et très peu favorables à la dispersion des espèces. Une centrale hydraulique à Saverdun constitue un obstacle ponctuel pour la faune aquatique.

Le site d'étude ne constitue pas un élément fort dans le fonctionnement écologique du secteur. Toutefois, il reste bordé par un corridor surfacique et linéaire de la trame bleue qui permet



d'assurer une connexion avec l'Ariège (réservoir de biodiversité) et offre aux espèces des conditions favorables à leurs déplacements, refuges, alimentation et leur reproduction.

Le site étudié ne joue pas de rôle particulier dans le fonctionnement écologique du secteur. En effet, il n'est traversé par aucun corridor ou réservoir écologique. Toutefois, le ruisseau du Crieu, corridor surfacique et linéaire, le borde en limite ouest.

Cet élément assure la connexion avec un réservoir de biodiversité, l'Ariège, et offre aux espèces des conditions favorables à leurs déplacements, refuges, alimentation et reproduction.

Les travaux envisagés se tiendront donc éloignés du Crieu et de sa ripisylve (avec mise en défens durant toute la période de travaux).

SRCE OCCITANIE

Trame verte

Réservoirs de biodiversité

Milieu boisé de plaine

Trame bleue

Réservoirs de biodiversité

Réservoir linéaire

Corridors écologiques

Corridor linéaire

Corridor surfacique

Obstacles à la circulation de la biodiversité

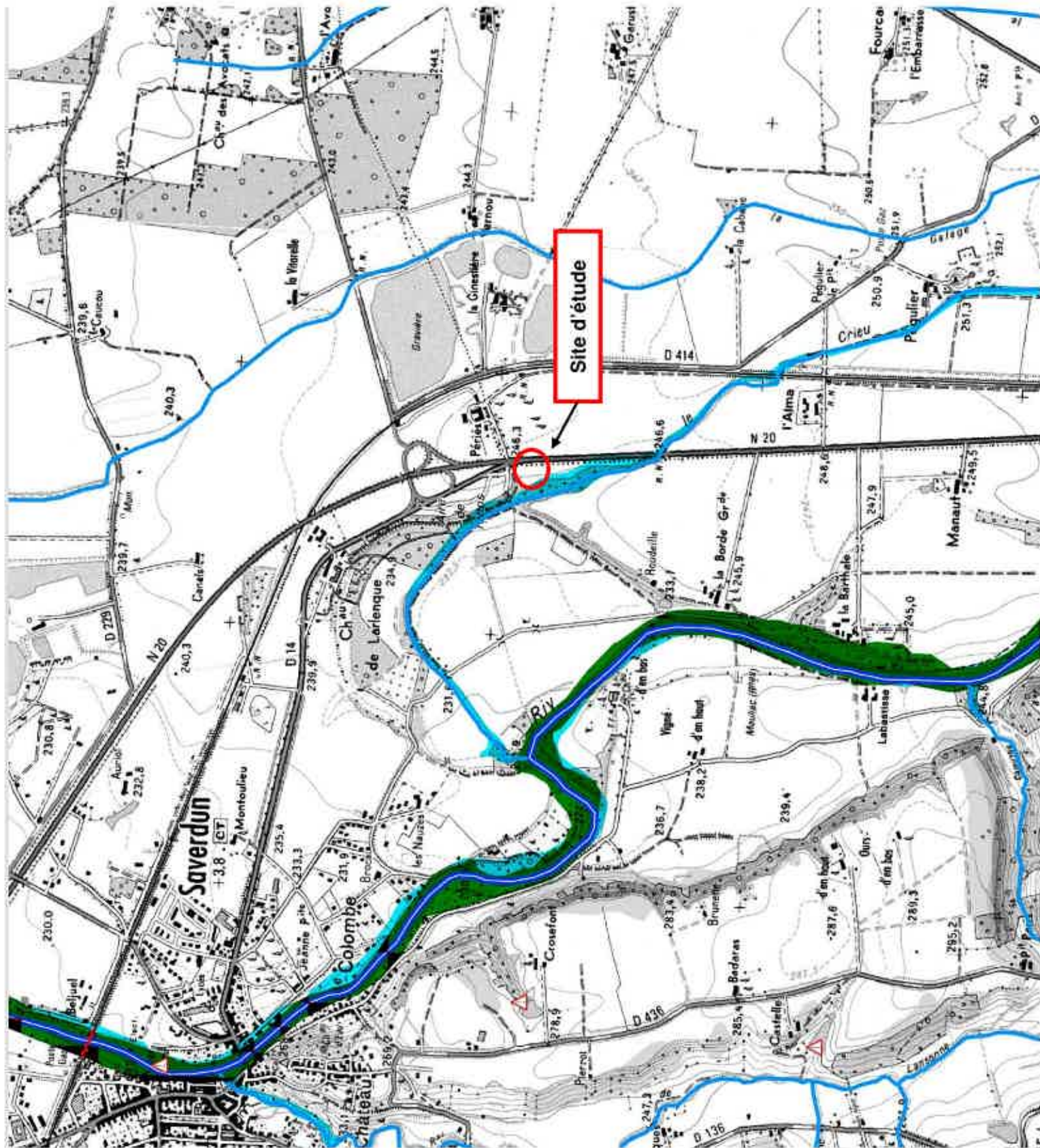
Obstacle ponctuel

Obstacle linéaire

Obstacle surfacique



Date de réalisation : Janvier 2020
Logiciel utilisé : QGIS 2.18.26
Sources : SCAN 25 TOPO®



Don de la zone d'étude

Don des habitats et de la flore

Don commun	Statut	Commentaires	Enjeux
Don (CB : 87.1)	-	Pas d'intérêt floristique particulier	Faible
dérivée (site en exploitation)	-	Pas d'intérêt floristique particulier	Très faible
ripisylve (CB : 14 / 44.3)	-	Participe au fonctionnement écologique du secteur. Lieu potentiel de refuge, d'alimentation et de reproduction pour la faune locale.	Moyen
Don végétales primaires	-	Aucune espèce végétale protégée ou déterminante ZNIEFF n'a été observée	Nul
Don exotiques envahissantes	-	Trois espèces présentes sur les friches et zones rudérales	Faible

Don de la faune

Don commun	Statut	Commentaires	Enjeux
Don reptile recensé	-	Aucune espèce observée (inventaire hors saison) – Milieux favorables en lisière de boisement	Faible
Don amphibien recensé	-	Aucune espèce observée (inventaire hors saison) – Milieux peu favorables, présence probable au niveau du ruisseau du Crieu	Très faible
Donifères observés	Sanglier Chevreuil	Deux espèces observées - Alimentation – Transit – Milieux favorables pour l'alimentation de quelques espèces 3 espèces observées hors sites	Très faible
Don chiroptère recensé	-	Aucune espèce observée (inventaire hors saison) – Milieu favorable à la chasse et aux déplacements – Aucun gîte potentiel	Très faible
Don pas observées sur le site	PN (A3) – DO (II/1 et III/1) LRN (LC) - LRR (LC)	7 espèces observées sur le site dont 2 espèces en déplacement (Grand cormoran et pigeon ramier) – Faible diversité – Espèces communes localement – Milieux favorables aux déplacements et à l'alimentation mais peu favorables à la reproduction des oiseaux sauf pour le bosquet à l'ouest	Faible
Don pas observées hors site	PN (A3) - LRN (NT) - LRR (EN) Tarier pâle PN (A3) - DO I - LRN (VU) - LRR (EN) Milan royal PN (A3) - LRN (LC) - LRR (LC)	18 espèces en déplacement, chasse ou regroupement migratoire – Enjeu faible dans la région sauf pour le Milan royal	Modéré
Don odonate recensé	-	Aucune espèce observée (inventaire hors saison) – Milieux globalement peu favorables à la reproduction, reproduction possible à proximité. Alimentation et maturation potentielles sur le site	Très faible



8.5.2. Synthèse des sensibilités

Est présentée ci-dessous, la synthèse de l'analyse écologique des terrains étudiés mettant en évidence les atouts et contraintes que présentent la localisation et la nature même des installations vis-à-vis des impacts sur le milieu naturel, la faune et la flore.

INTÉRÊTS / ATOUS	SENSIBILITÉS
<ul style="list-style-type: none">▪ Aucun zonage de protection ou d'inventaire ne concerne directement la zone d'étude.▪ Le site s'implante sur un secteur perturbé (friche herbacée entretenue et zone déjà artificialisée)▪ Les milieux présents sur l'aire d'étude sont des milieux présentant une diversité floristique et faunistique faible.▪ Aucune espèce végétale protégée n'a été recensée sur les terrains des installations.▪ Faible diversité animale recensée en raison de milieux peu favorables.▪ Aucun arbre favorable à la reproduction de coléoptères saproxyliques patrimoniaux.▪ Aucun amphibien, mammifère, lépidoptère, orthoptère ou coléoptère protégé n'a été découvert.▪ Absence de gîte potentiel pour les chiroptères dans l'emprise des installations.	<ul style="list-style-type: none">▪ Présence du ruisseau du Criou et de sa ripisylve en bordure ouest▪ La friche herbacée de la zone d'étude pourrait permettre la reproduction et l'alimentation de quelques lépidoptères et autres insectes▪ Les reptiles peuvent potentiellement utiliser le site d'étude pour l'alimentation et l'héliothermie.

Les activités de la déchèterie et de la future plateforme présentent très peu d'impacts potentiels sur les milieux naturels de type friche herbacée et les zones rudérales. Le site d'étude présente très peu d'impact sur les milieux naturels de type friche herbacée. L'entretien régulier de la friche ne permet pas le développement d'une faune très diversifiée. L'impact sur la faune est faible à très faible. L'impact majeur est la destruction potentielle d'individus (lézards des murailles) et la dégradation d'habitat favorable aux reptiles ainsi que le dérangement des espèces qui utilisent le site pour l'alimentation, la reproduction et le transit (mammifères, oiseaux, chiroptères). Un dérangement très ponctuel des espèces animales présentes en limite du site pourrait être engendré par l'activité.

Des mesures de réduction de type mise en défens des zones sensibles et évitement des périodes sensibles pour la reproduction des espèces seront mises en œuvre notamment sur la période des travaux pour limiter les impacts au niveau de la faune sauvage.



9. CONCLUSIONS : LES SENSIBILITÉS DE L'ENVIRONNEMENT ET LES INCIDENCES DU PROJET

Contraintes / sensibilités
Sans contrainte / nulle
Faible
Moyenne
Forte

Incidences du site
Nulle
Positive
Faible
Négative

		Sensibilités / contraintes	Incidences du projet
Situation administrative	Document d'urbanisme	Zone naturelle où les ouvrages nécessaires aux services publics et aux constructions ou installations d'intérêt collectif sont autorisés.	
	Servitudes	Aucune servitude n'affecte les terrains des installations.	
Paysage et patrimoine	Vues sur le site	Perceptions frontales et rasantes depuis la RD 14 et la RD 820.	La plate-forme sera facilement identifiable par les utilisateurs et permettra d'éviter les dépôts sauvages.
	Monuments historiques	Aucun monument à proximité et aucune covisibilité.	
	Sites inscrits / classés	Aucun site inscrit à proximité.	
	Sites archéologiques	La nouvelle plateforme est susceptible d'être concernée.	Des fouilles préventives pourront être menées.
Milieu humain	Voisinage	1 habitation à 200 m à l'est-nord-est du projet, séparée de celui-ci par la RD 820 et dont les perceptions visuelles et auditives sont limitées par la végétation du jardin. Cette habitation est plus directement concernée par la carrière située au sud-est.	Les covisibilités sont très limitées. Trafic et bruit légèrement augmentés par les activités de la déchèterie (négligeable par rapport au trafic de la RD 14 et RD 820 qui les séparent).
	Tourisme et sentiers de randonnée	Pôles d'attraction touristique éloignés et absence de sentiers de randonnée.	
	Voiries / trafic	Accès futur sécurisé, dégagé et en bon état. Trafic fluide sur la voirie.	Il sera facile d'accès et bien identifiable pour les utilisateurs. Aucune part significative d'augmentation du trafic.
	Bruit et vibrations	Niveau sonore influencé par les activités des carrières voisines et par la circulation sur les routes départementales. Pas de sensibilité aux vibrations.	Bruit légèrement augmenté par les activités futures (mais négligeable par rapport au trafic de la RD 14 et RD 820 qui les séparent).



		Sensibilités / contraintes	Incidences du projet
	Air / odeurs / envois	Émissions existantes (gaz d'échappement des véhicules, engins, poussières) mais faibles.	Odeurs possibles très localement. Risque d'envol de déchets par jours de vent.
	Ambiance lumineuse	Phares des véhicules sur les routes départementales et carrières voisines en période hivernale.	Aucune activité en période nocturne.
Milieu physique	Érosion / stabilité / sismicité	Zone de sismicité faible, terrains stables.	Pas d'activité en bordure du site et présence de végétation stabilisant les terrains.
	Eaux superficielles	Crieu en contrebas (environ 30 m) à l'ouest.	Des mesures seront mises en place (rétention, canalisation, séparateur d'hydrocarbures et traitement des effluents, suivi de qualité).
	Eaux souterraines	Nappe alluviale sensible aux pollutions.	Mesures mises en place avec présence d'une clôture, ramassage régulier des déchets envolés
	Climat	Vents dominants vers l'est et le sud-est. Possible envol de déchets vers les routes départementales, à l'entrée du site.	Pas d'activité en bordure du site et présence de végétation stabilisant les terrains.
	Risques naturels	D'après le PPR de Saverdun, aucun risque de mouvement de terrain. Toutefois, possibilité au droit des berges du Crieu en limite du site liée à des inondations. Zone inondable en dehors des limites du site sauf dans sa partie sud-ouest.	
Milieu naturel	Zonages de protection	Zonage Natura 2000 le plus proche à 700 m.	Aucune incidence des zonages par l'éloignement du projet
	Zonages d'inventaire	Zonage d'inventaire le plus proche à 700 m.	
	Milieux / flore / faune	Les activités se développent majoritairement sur les milieux remaniés et dégradés (friches zones rudérales). Seul le boisement et la ripisylve et le ruisseau du Crieu présentent des enjeux faunistiques.	Des actions de gestion seront mises en place afin de limiter l'expansion des espèces envahissantes. Des mesures d'évitement seront mise en œuvre pour limiter les impacts sur la faune notamment sur la période du chantier.
	Fonctionnalités écologiques	Les activités du site ne modifient pas le fonctionnement écologique du secteur.	